



La République Arabe d'Égypte

La stratégie nationale de lutte contre la corruption

2023-2030





La République Arabe d'Égypt

La stratégie nationale de lutte contre la corruption

2023-2030



Table de matières

Préface.....	7
Partie I:	
Méthodologie d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030.....	11
Partie II:	
Analyse de la situation actuelle.....	17
1. La piste administrative.....	17
2. La piste législative et judiciaire.....	22
3. La piste de la lutte contre la corruption et des agences d'application de la loi.....	25
4. La piste éducative et participative.....	28
5. La piste de la coopération internationale et régionale.....	33
Partie III:	
La stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030.....	37
Partie IV:	
Le cadre général de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030.....	47
Premier objectif stratégique:	
Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen.....	52
Deuxième objectif stratégique:	
Une structure législative et judiciaire qui soutient la lutte contre la corruption et permet une justice.....	74
Troisième objectif stratégique:	
Des entités capables de lutter contre la corruption et de faire respecter la loi.....	84
Quatrième objectif stratégique:	
Une société consciente des dangers de la corruption et capable de la combattre.....	94
Cinquième objectif stratégique:	
Une coopération internationale et régionale efficace dans la lutte contre la corruption.....	106



Préface

L'État égyptien a fait des avancées dans la prévention et la lutte contre la corruption au cours des huit dernières années. Il a lancé sa première stratégie "2014-2018", puis l'a suivie avec le lancement de la deuxième stratégie "2019-2022", comprenant sa vision, sa mission et ses objectifs stratégiques visant à combattre la corruption. Ainsi que sa volonté sincère de créer un environnement national équitable qui combat la corruption sous toutes ses formes, estimant que la corruption est un fléau qui sape les efforts de développement durable et affaiblit la confiance mutuelle entre le citoyen et l'État.

L'analyse de la position stratégique de la deuxième édition de la "Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022" a montré un ensemble de succès qui ont été suivis par les rapports de suivi périodique de la stratégie et d'autres rapports. Pour la "Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030", qui est représentée dans le volet administratif, le volet législatif et judiciaire, le volet des organismes de lutte contre la corruption et d'application de la loi, le volet de la sensibilisation et de la participation, et enfin le volet de la coopération internationale et régionale.

La troisième édition de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030 se distingue des première et deuxième éditions par plusieurs aspects. D'une part, la méthodologie de préparation a été caractérisée par l'élargissement

du cercle de représentation et de participation des différents groupes sociétaux bénéficiaires de la stratégie, puisque plusieurs ateliers ont été organisés à grande échelle, incluant des représentants des agences gouvernementales, des universitaires, des experts, du secteur privé, des chambres de commerce, de la société civile, des jeunes. En effet, plusieurs ateliers ont été organisés à grande échelle, notamment avec des représentants d'organismes gouvernementaux, d'universités, d'experts, du secteur privé, des chambres de commerce, de la société civile, des jeunes, de la communauté sportive et des professionnels des médias, ainsi qu'une étude intitulée "Analyse de la position de l'Égypte dans le cadre des indicateurs internationaux relatifs à la lutte contre la corruption et suivi des rapports internationaux publiés à cet égard", afin que la troisième édition contribue à améliorer la position internationale de l'Égypte dans le cadre de ces indicateurs, Objectifs stratégiques, procédures opérationnelles et indicateurs de mesure.

D'autre part, la nouvelle version s'est distinguée au niveau de la structure des objectifs stratégiques pour inclure cinq objectifs. Le premier objectif stratégique vise à soutenir les efforts de lutte contre la corruption au niveau de l'appareil administratif ; en se concentrant sur la modernisation de la structure législative et institutionnelle régissant le travail de l'appareil administratif, en renforçant les capacités des

1 L'expression «lutte contre la corruption» utilisé dans cette stratégie signifie à la fois la prévention et le contrôle

fonctionnaires, en établissant des valeurs d'intégrité et de transparence, et en développant un système administratif intégré pour répondre aux besoins des investisseurs.

Le deuxième objectif stratégique s'articule autour de la création d'une structure législative et judiciaire favorable à la lutte contre la corruption. Il s'agit d'achever le système de développement de la législation soutenant la lutte contre la corruption, de développer les procédures judiciaires et le contentieux électronique, et de former les capacités des membres et des employés du système judiciaire.

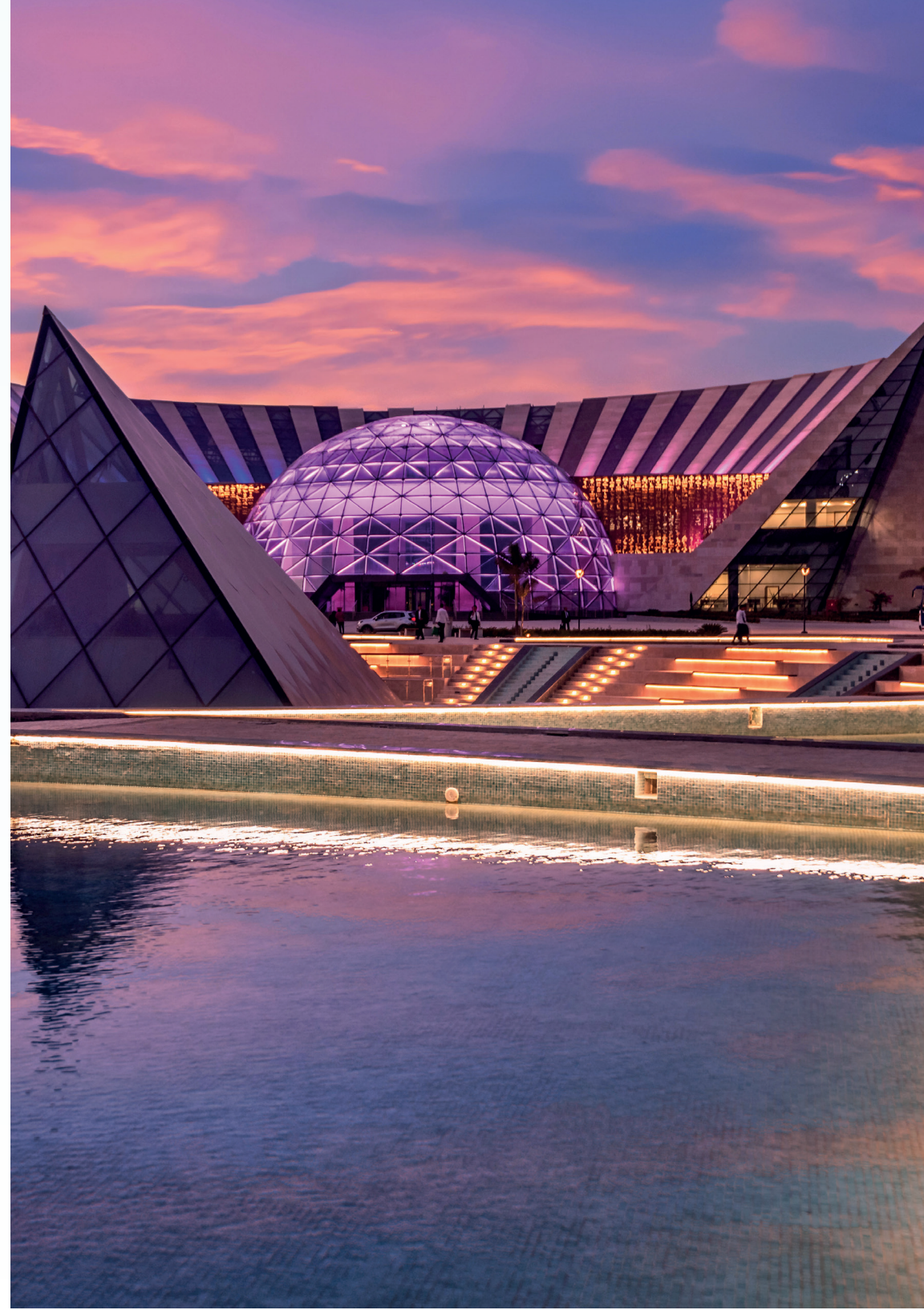
Le troisième objectif stratégique est lié à l'autonomisation des organismes de lutte contre la corruption et d'application de la loi. Il s'agit de soutenir le cadre législatif et institutionnel de ces entités, de développer leurs capacités humaines, matérielles et financières, d'élaborer des politiques et des procédures de lutte contre la corruption, d'appliquer la surveillance des institutions financières bancaires et non bancaires et de renforcer la confiance des citoyens dans les agences de lutte contre la corruption et d'application de la loi.

Le quatrième objectif stratégique accroît les efforts visant à sensibiliser les citoyens aux dangers de la corruption et à leur permettre de participer à la lutte contre ce fléau. Pour se faire, il faut renforcer le rôle des établissements d'enseignement et de recherche, promouvoir le

rôle des médias et des institutions culturelles, religieuses et sportives dans la diffusion d'une culture de refus de la corruption, renforcer le rôle du secteur privé et de la société civile dans les domaines concernés, et appliquer des mécanismes de surveillance et de responsabilité sociétale pour lutter contre la corruption.

Enfin, le cinquième objectif stratégique est lié à la mise en place d'une coopération internationale et régionale efficace dans le domaine de la lutte contre la corruption. Cela se fait par l'amélioration des connaissances et l'échange d'expériences, la mise en œuvre des accords et déclarations internationaux et régionaux relatifs à la lutte contre la corruption, ainsi que la coopération dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement d'actifs.

D'autre part, la nouvelle édition a été caractérisée par l'amélioration des capacités des processus de suivi des résultats de la mise en œuvre de la stratégie, par la formulation précise d'indicateurs de mesure pour chacune des procédures exécutives, qui ont été examinés par des spécialistes de l'analyse des indicateurs quantitatifs, en plus de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre avec un calendrier précis qui comprend des objectifs annuels pour chacun des objectifs de la stratégie.



Partie I



Méthodologie d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030

La stratégie nationale de lutte contre la corruption a été élaborée dans le cadre de trois déterminants principaux : la participation, l'inclusion et la transparence. L'État égyptien a tenu à poursuivre l'approche participative dans laquelle il a préparé l'édition précédente de la stratégie, qui a été approuvée par le rapport sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption par l'Égypte dans le cadre du mécanisme d'examen de la Convention comme une pratique réussie conformément aux articles 5 et 13 de la Convention. Dans la troisième édition de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030, le processus de participation a été élargi pour inclure un plus grand nombre de parties prenantes, et le processus d'élaboration a été transparent et s'est appuyé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la deuxième édition de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022.

Ce dernier processus a été divisé en quatre phases principales, comme suit :

1. La phase d'élaboration:

elle visait à concevoir un plan d'action spécifique pour préparer la stratégie, dans lequel l'Autorité du Contrôle Administratif a conçu le plan en tant qu'autorité concernée par l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, conformément à la loi n°. 207 de 2017 relative à l'organisation de l'Autorité du Contrôle Administratif, et l'Autorité a achevé la conception du plan en décembre 2021. Au cours de cette étape, les membres

du sous-comité national de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption dirigé par l'Autorité du Contrôle Administratif ainsi que des représentants du ministère de la Justice, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Intérieur, du ministère public, de l'Autorité du Contrôle Administratif, du Service des renseignements généraux et de l'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont parvenus à un consensus quant au processus de l'élaboration de la stratégie. Cette étape a vu l'examen des normes internationales de pratiques concernant la préparation des stratégies nationales de lutte contre la corruption, telles que le guide pour la



préparation et la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption, publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en plus des expériences internationales en matière d'élaboration de stratégies de lutte contre la corruption. Cette étape comprenait également la tenue de réunions et de consultations avec des organismes internationaux, tels que l'Agence américaine pour le développement international, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Université de Columbia aux États-Unis, ainsi qu'un groupe d'experts internationaux dans les domaines de la planification stratégique et de la lutte contre la corruption, dans le but d'identifier les pratiques les plus importantes et d'échanger des expériences en la matière.

2. Phase d'évaluation et d'analyse:

Elle visait à analyser la situation en identifiant les lacunes, les défis et les opportunités les plus saillants, en plus de définir les différentes approches de la lutte contre la corruption, en particulier à la lumière des changements mondiaux rapides. Cette étape a débuté en janvier 2022. Une étude documentaire y a été réalisée et comprend une revue de la littérature sur les tendances récentes liées à la lutte contre la corruption, l'examen des rapports nationaux et internationaux relatifs à la situation de l'Égypte dans la lutte contre la corruption, ainsi que les déclarations et les décisions émises par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies. Sur la lutte contre la corruption, en particulier la déclaration n° 9/1 de Sharm El-Cheikh sur le renforcement de la coopération

internationale pour prévenir et combattre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise. Les rapports de suivi sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022 ont été examinés et ont mis en évidence une série de défis confrontés, ainsi que les pratiques les plus importantes sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Les résultats et les recommandations de l'indicateur de perception et de lutte contre la corruption administrative 2022 ont été examinés. Cet indicateur se compose de deux sous-indicateurs : l'indice de perception de la corruption administrative et l'indice de perception des efforts pour prévenir et combattre la corruption administrative. L'indicateur est basé sur la réalisation d'une enquête de terrain auprès des citoyens âgés de 18 ans et plus. En 2022, une enquête de terrain a été menée auprès d'environ 11 600 personnes au niveau des gouvernorats de la République, en plus d'une enquête téléphonique auprès des responsables de 340 entreprises et de 17 experts dans plusieurs domaines au niveau de la République. Les recommandations émises par cet indicateur ont été examinées et mises à profit. En effet, elles s'articulent autour de l'application du système de contrôle interne, du travail de mobilisation de la société pour lutter contre la corruption et de l'enquête sur l'opinion des citoyens concernant les services qui leur sont fournis. Cette étape a également consisté à organiser une série d'ateliers avec les parties prenantes à grande échelle. Des ateliers ont été organisés avec les 104 points focaux chargés du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, des

représentants des ministères, des gouvernorats, des organismes chargés de l'application, de la loi des universités, et d'autres parties. Des ateliers ont été organisés avec des universitaires, des experts, le secteur privé et la société civile. Ces ateliers avaient pour but d'identifier les défis auxquels a été confrontée la mise en œuvre de la deuxième édition de la stratégie, ainsi que les opportunités et les propositions qui pourraient être prises en compte dans la troisième édition. La phase d'évaluation et d'analyse comprenait également une série de discussions relatives aux défis rencontrés par la mise en œuvre de la stratégie et aux perspectives futures de la lutte contre la corruption à la lumière des changements régionaux et internationaux avec un groupe d'organismes internationaux tels que l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale, l'Université de Columbia et un groupe d'experts.

3. La phase de rédaction:

Cette étape consistait à préparer le projet de stratégie en tenant compte de ce qui a résulté du travail de l'étape d'évaluation et d'analyse, qu'il s'agisse de l'analyse liée à la mise en œuvre de la deuxième édition de la stratégie, des rapports internationaux et régionaux, des expériences internationales, des ateliers ou des réunions et consultations avec les organismes internationaux. Le sous-comité national de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption a supervisé le processus d'élaboration du projet de stratégie à la lumière des résultats de la

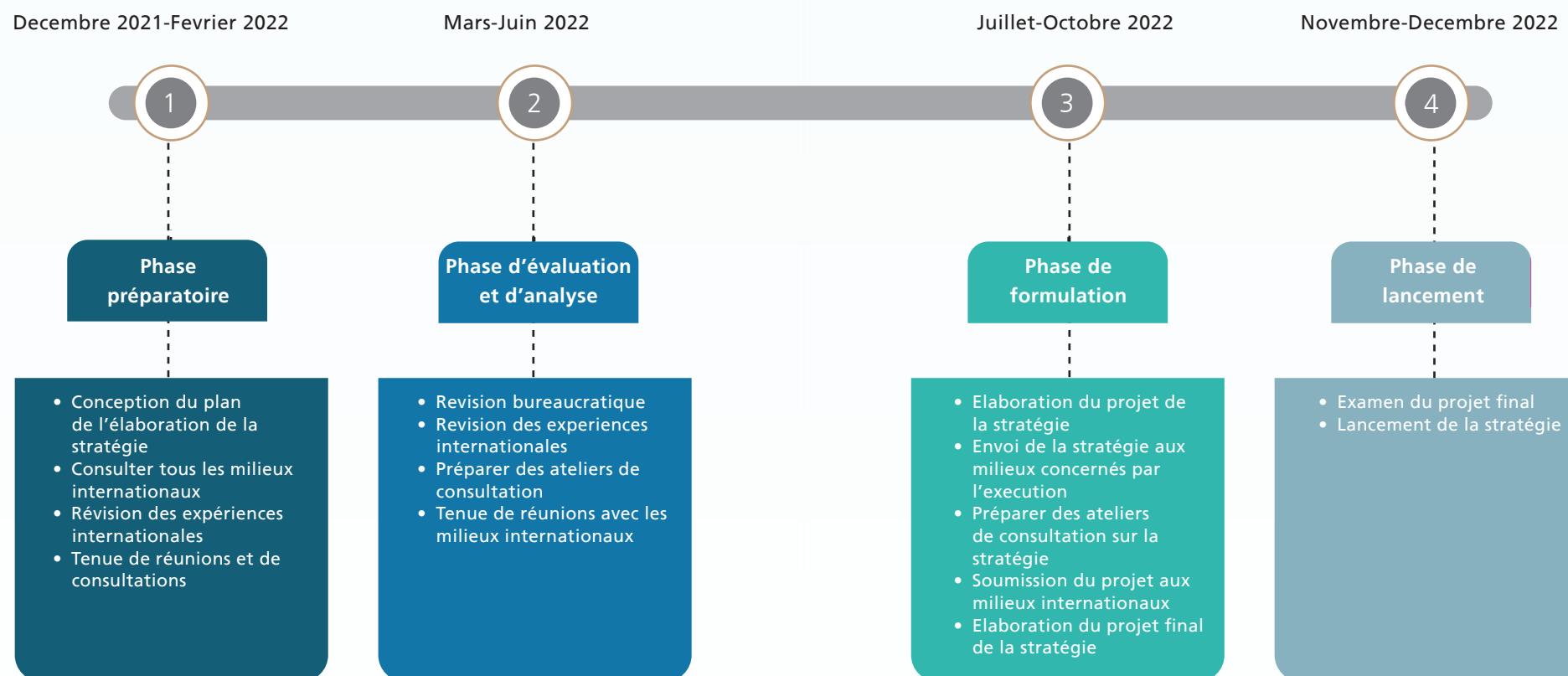
phase d'évaluation et d'analyse. Les objectifs et sous-objectifs stratégiques ont été identifiés, et des indicateurs de mesure pertinents ont été formulés. Un projet de stratégie a été envoyé aux autorités de mise en œuvre pour qu'elles expriment leurs avis et commentaires. Un certain nombre d'ateliers ont été organisés avec les parties prenantes pour qu'elles expriment leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Des ateliers ont été organisés avec des universitaires, des experts, le secteur privé, la société civile, des athlètes et des professionnels des médias. En outre, le projet de stratégie a été envoyé à un groupe d'organismes internationaux pour avis et commentaires, notamment l'Agence américaine pour le développement international, la Banque mondiale, l'Université de Columbia, l'Université des Nations unies et des experts des universités George Washington et Maryland. Cette étape s'est achevée par la préparation de la version finale de la stratégie après avoir pris en compte les avis et commentaires reçus des ateliers, des différentes parties et des experts.

4. La phase de lancement:

Après avoir terminé la version finale de la stratégie, le secrétariat technique du sous-comité national de coordination de la prévention et de la lutte contre la corruption au sein de l'Autorité du Contrôle Administratif a discuté de la version finale de la stratégie et l'a présentée à la présidence du Conseil des ministres et à la présidence de la République en vue de son lancement sous les auspices du président de la République.

Figure (1)

Méthodologie d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2023-2030)



Partie II



Analyse de la situation actuelle

La deuxième édition de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption 2019-2022 a réalisé un ensemble de succès et de pratiques positives, et a également fait face à une autre série de défis. Le processus de suivi de la mise en œuvre de la stratégie sur une période de 4 ans comme indiqué dans le rapport de fin de période de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022 a abouti à la mise en œuvre d'environ (86%) de ce qui était prévu, car un rapport détaillé sur la mise en œuvre de la deuxième édition de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022 a été publié sur le site web de l'Autorité du Contrôle Administratif, et une traduction du rapport a été publiée en anglais et en français.

La situation actuelle a été analysée au niveau de cinq pistes principales, qui sont la piste administrative, la piste législative et judiciaire, la piste de la lutte contre la corruption et des forces de l'ordre, la piste de la sensibilisation et de la participation, et enfin la piste de la coopération internationale et régionale. Dans les paragraphes suivants, la situation actuelle peut être étudiée au niveau de chacune des cinq pistes précédentes, y compris les succès et les défis.

1. La piste administrative

Cette piste stratégique a été divisée en cinq sous-niveaux dans le cadre des processus d'analyse de

la situation actuelle, qui sont représentés par la structure législative pour l'action de l'appareil administratif, la structure organisationnelle et institutionnelle, le renforcement des capacités des ressources humaines, l'établissement de valeurs d'intégrité et de transparence dans les unités gouvernementales, et l'amélioration de la qualité des services gouvernementaux.

Compte tenu de la structure législative régissant le fonctionnement de l'appareil administratif de l'État ; il existe un certain nombre de réussites et de pratiques positives, parmi les plus importantes figurent notamment : la publication



d'une loi réglementant l'utilisation des méthodes de paiement électronique, la mise à jour de la législation et des règlements régissant le travail des fonds, des comptes privés et des projets financés par ces fonds pour assurer la transparence et la responsabilité ainsi que de nombreuses lois et décisions nécessaires pour moderniser et mécaniser les services publics du gouvernement; l'introduction des amendements nécessaires à la loi sur les marchés publics n°. 182 de 2018 pour garantir la régularité des dépenses publiques; la promulgation de la loi n° 151 de 2019 concernant la création de l'Autorité égyptienne pour les achats unifiés, l'approvisionnement et les fournitures médicales, le département des technologies médicales et l'Autorité égyptienne des médicaments. L'État égyptien a également promulgué la loi n° 5 de 2022 concernant la réglementation et le développement de l'utilisation des technologies financières dans les activités financières non bancaires, La loi unifiée sur les finances publiques n° 6 de 2022 qui vise à assurer la bonne planification financière et la gouvernance pour la création de nouveaux fonds et comptes spéciaux. Enfin, la loi n° 18 de 2022 a été publiée concernant la planification générale de l'État afin d'inclure la disponibilité de documents de planification nationaux, régionaux et locaux. Malgré les succès précédents, il est nécessaire de

procéder à davantage de réformes législatives et juridiques pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'appareil administratif, d'une part, et pour soutenir les efforts de l'État dans le domaine de l'établissement de valeurs d'intégrité et de transparence dans ses différentes unités, d'autre part. À ces réformes nécessaires s'ajoute la nécessité de publier la loi sur la liberté d'information et d'appliquer la loi interdisant les conflits d'intérêts.

Et si nous passons au niveau de la structure organisationnelle et institutionnelle du fonctionnement de l'appareil administratif de l'État ; nous constatons que l'État a fait des efforts tangibles pour moderniser les structures organisationnelles régissant le fonctionnement de l'appareil administratif. Ainsi, l'Autorité du Contrôle Administratif, en coopération avec le ministère de la Planification et du Développement économique et le Service central d'organisation et d'administration, a préparé et élaboré un guide de fonctionnement pour les unités d'audit interne de l'appareil administratif de l'État, comprenant les mécanismes de travail des composantes des départements et les moyens de mettre en œuvre leurs tâches et d'atteindre leurs objectifs. Les efforts précédents ont permis de développer un système d'audit interne dans de nombreuses unités de l'appareil administratif

de l'État.

En ce qui concerne la structure institutionnelle de l'appareil administratif, les efforts du ministère de la Planification et du Développement économique ont permis de réaliser un saut qualitatif dans la performance institutionnelle des unités de l'appareil administratif de l'État, en lançant le "Prix égyptien de l'excellence gouvernementale" pour suivre l'évolution, développer les capacités humaines et consolider les valeurs d'excellence dans les différents secteurs du pays, ce qui a permis d'élargir la participation annuelle aux différentes catégories du prix, représentées par le prix de distinction de l'institution gouvernementale, le prix de distinction de l'unité de prestation de services publics, le prix de distinction des sites Web des unités gouvernementales, le prix de distinction des dirigeants, le prix de l'innovation et de la créativité institutionnelles, ainsi que le prix d'excellence individuelle du meilleur employé et de la meilleure équipe de travail.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de modernisation de l'infrastructure des unités de l'appareil administratif de l'État et de l'amélioration de l'infrastructure et de l'environnement du travail interne des différentes unités de l'appareil administratif de l'État, le système électronique de gestion des

actifs et des biens de l'État a été lancé, en plus de la mise en œuvre d'un plan de modernisation de l'infrastructure des unités de l'appareil administratif de l'État et de l'organisation de sondages d'opinion pour mesurer la satisfaction des employés quant à l'environnement de travail interne dans les agences gouvernementales en cours de développement, en coopération entre l'Autorité du Contrôle Administratif et le Centre d'information et d'aide à la décision relevant du Conseil des ministres. En ce qui concerne les défis, le suivi a indiqué la nécessité de prendre des mesures pour améliorer la satisfaction des travailleurs à l'égard de l'environnement de travail, ainsi que la nécessité de maintenir la publication de sondages d'opinion, en particulier avec le retard dans la publication du deuxième numéro en raison de la propagation de la pandémie de Corona.

En ce qui concerne le développement des capacités des ressources humaines dans le domaine des valeurs d'intégrité et de transparence, des codes de comportement professionnel pour les employés de l'appareil administratif de l'État ont été élaborés et proposés au dialogue communautaire et publiés sur les sites Web des différents ministères. Ils ont également été publiés dans les universités et les gouvernorats en coordination avec les ministères



concernés. Un plan de formation intégré a également été mis en œuvre pour former les employés de l'appareil administratif de l'État aux questions de lutte contre la corruption, en plus de la formation des employés candidats à l'installation dans la capitale administrative à la lutte contre la corruption, en coordination entre l'Agence centrale pour l'organisation et l'administration et l'Académie nationale de lutte contre la corruption de l'Autorité du Contrôle Administratif. Par ailleurs, l'Agence centrale pour l'organisation et l'administration a inséré la question de la lutte contre la corruption dans les programmes de formation qu'elle dispense aux occupants des postes de direction, et l'Agence des gains illicites a organisé des stages de formation pour les départements des ressources humaines et du personnel de tous les ministères et agences gouvernementales aux questions de lutte contre la corruption en général et de lutte contre les gains illicites en particulier. Malgré les efforts précédents, il est nécessaire d'assurer la continuité de la sensibilisation, de la publication et de la formation périodique des fonctionnaires sur ces blogs dans les différentes unités de l'appareil administratif de l'État, ainsi que d'étendre l'inclusion de la composante anti-corruption dans les programmes de formation destinés aux détenteurs de postes de direction qui sont les plus vulnérables à la corruption.

En ce qui concerne l'établissement de valeurs d'intégrité et de transparence dans les unités gouvernementales; les pratiques positives les plus marquantes se sont concrétisées par le lancement du portail des marchés publics sur Internet. Ce portail était conçu pour aider le gouvernement à publier ses opérations de passation de marchés sur Internet, faciliter le processus de soumission électronique des offres par les fournisseurs, ainsi que la publication régulière du budget du citoyen par le ministère des Finances tout au long des années de la stratégie. Il s'agit d'une version simplifiée du budget pour faciliter le processus de suivi du budget par le citoyen non spécialisé. En plus, des sites Web pour un grand nombre d'organismes gouvernementaux ont été créés et des données et des informations ont été mises à disposition sur ces sites. Cet état de choses a été reflété dans le rapport de fin de parcours de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022, dans lequel il a été indiqué que le taux de mise en œuvre est conforme à l'objectif visant à appliquer des mécanismes de transparence. L'intégrité dans les unités gouvernementales a atteint environ 85%. Malgré les efforts précédents, il est nécessaire de mettre à jour périodiquement les données disponibles sur les sites Web des organismes gouvernementaux, de préparer et de publier des guides simplifiés pour

expliquer les lois, les règlements et les décisions qui régissent l'action de l'appareil administratif, et de compléter le plan de transformation vers des programmes d'équilibrage pour assurer la transparence et la responsabilité de la gestion des finances publiques dans le pays.

L'une des pratiques positives dans le domaine de l'établissement des valeurs d'égalité, d'intégrité et de transparence est l'adoption d'un système de fonction publique fondé sur le mérite, par le biais de systèmes de concours centraux, où les offres d'emploi sont soumises par voie électronique sur le portail des emplois gouvernementaux, des examens électroniques sont organisés au Centre d'évaluation des capacités et de la concurrence et les résultats sont annoncés sur le site web. Portail des emplois gouvernementaux.

Quant à l'amélioration de la qualité de la prestation des services publics du gouvernement, les efforts de lutte contre la corruption ont été basés sur la réduction de l'interaction directe entre les prestataires de services d'une part et les citoyens d'autre part, en développant l'automatisation et la collecte électronique des services gouvernementaux, ainsi qu'en simplifiant les procédures de prestation des services gouvernementaux. Ces efforts ont abouti à l'achèvement de la liaison automatisée des unités comptables au système de gestion des

informations financières. gouvernemental dans toutes les unités de l'appareil administratif de l'État (GFMIS), l'expansion du système d'échange d'informations et de liaison électronique entre les différentes agences gouvernementales (G2G), l'expansion de l'établissement de centres technologiques dans différentes parties de la République, l'élaboration d'un guide actualisé des services gouvernementaux, et son lancement sur le portail du gouvernement sur Internet; la fourniture d'un grand nombre de services électroniques sur le portail numérique de l'Égypte et le portail des services locaux; la réalisation d'un sondage auprès des citoyens sur leur satisfaction à l'égard des services fournis par voie électronique; et le calcul des taux de réponse aux plaintes dans le système unifié de plaintes du gouvernement au Centre d'information et d'aide à la décision du Conseil des ministres.

Malgré les efforts susmentionnés dans le domaine de l'amélioration de la qualité de la prestation des services publics, la deuxième version de la stratégie nationale de lutte contre la corruption a souligné la nécessité de compléter le système précédent de développement et de modernisation des services gouvernementaux, en augmentant la qualité des bases de données des infrastructures d'information, en



complétant le système de liaison électronique et en échangeant des informations entre les différentes unités de l'appareil administratif de l'État, en diffusant l'utilisation du système de signature électronique, et en fournissant des services gouvernementaux par voie électronique. Les résultats de l'indice de perception et de lutte contre la corruption administrative 2022 montrent que les propriétaires d'entreprises et les citoyens sont plus conscients des pratiques de corruption que les experts. Cela appelle à la nécessité d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de développer un système administratif intégré et souple pour faire face aux besoins des investisseurs. Il convient de noter que le rapport de fin de parcours de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022 a indiqué qu'un mécanisme efficace d'évaluation des services gouvernementaux par les citoyens n'a pas été développé comme l'un des défis auxquels a été confrontée la mise en œuvre de la deuxième édition de la stratégie, ce qui confirme la nécessité de travailler à l'élaboration d'un système d'évaluation des services gouvernementaux fournis aux citoyens et aux investisseurs. En plus de l'élaboration de la "Charte des concessionnaires" avec les différentes agences gouvernementales. En outre, le retard dans la mise en œuvre de certains sondages d'opinion sur la satisfaction des

citoyens à l'égard des services gouvernementaux était l'un des défis de mise en œuvre mentionnés dans le rapport de fin de parcours de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022. Par conséquent; Il est nécessaire de continuer à mettre en œuvre ces enquêtes pour refléter le degré de satisfaction des citoyens à l'égard des services gouvernementaux fournis.

2. La piste législative et judiciaire

Cette piste stratégique a été divisée en deux niveaux principaux dans les processus d'analyse de la situation actuelle. Le premier niveau est consacré à l'analyse de la situation actuelle de la législation soutenant la lutte contre la corruption. Le deuxième niveau est lié à l'analyse de la structure judiciaire, y compris le renforcement du système judiciaire et le soutien à la transformation électronique d'une part, et le renforcement des capacités des membres et des travailleurs du système judiciaire d'autre part.

En ce qui concerne la législation soutenant la lutte contre la corruption, nous constatons que l'environnement législatif égyptien est caractérisé par la diversité de la législation qui traite des crimes de corruption et des actes criminalisés mentionnés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui se focalise sur un groupe de questions, y compris

la protection des fonds publics et l'exercice de la fonction publique contre la corruption, et la surveillance et la traçabilité des fonds obtenus à partir d'actes criminels. Le cadre juridique de la lutte contre la corruption en Égypte comprend les dispositions d'une série de lois telles que le code pénal, le code de procédure pénale, la loi sur la fonction publique, la loi sur les gains illicites, la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent, la loi sur les poursuites administratives et les tribunaux disciplinaires. En analysant la situation actuelle de la structure législative soutenant la lutte contre la corruption, il apparaît clairement que l'État égyptien œuvre à la révision et à la mise à jour continues des lois relatives à la lutte contre la corruption. Au cours des années de la deuxième édition de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022, une série de lois soutenant la lutte contre la corruption a été publiée, notamment la loi n° 17 de 2020 modifiant certaines dispositions de la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent promulguée par la loi n° 80 de 2002, afin d'inclure l'élargissement de la définition des fonds pour se conformer aux normes internationales, et la loi n° 154 de 2022 modifiant certaines dispositions de la même loi.

Malgré l'adoption des précédentes lois importantes, un autre paquet de lois de soutien

à la lutte contre la corruption doit être publié. Le rapport de la fin du parcours de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022 indique que l'objectif de développement de la structure législative soutenant la lutte contre la corruption a obtenu les taux de mise en œuvre les plus bas, qui s'élèvent à 61%, car le taux de mise en œuvre dans deux procédures sur un total de 7 procédures a atteint (0%). Il s'agit de la promulgation de lois protégeant les témoins, les dénonciateurs, les victimes et les experts, de la loi sur la coopération internationale en matière pénale, de la loi sur l'accès et la libre circulation de l'information, et de l'application de la loi interdisant les conflits d'intérêts. Il est donc nécessaire de travailler à la publication de ces lois, en plus de l'amendement de la loi n° 62 de 1975 sur les gains illégaux. Il convient de noter que des comités techniques spécialisés ont été formés, et des propositions de projets de lois ont été mises en place, et elles sont en cours de discussion.

Et sur la base de la Constitution égyptienne de 2014 affirmant les principes généraux de l'indépendance et de la protection du pouvoir judiciaire et l'interdiction de l'ingérence dans ses affaires, et la consolidation des principes de l'état de droit et de l'égalité entre les citoyens, l'État égyptien a développé le système judiciaire



pour surmonter les problèmes liés à la lenteur des litiges et accélérer l'adoption de mécanismes technologiques modernes, que ce soit en termes de législation ou d'application. La stratégie nationale de lutte contre la corruption, dans ses première et deuxième éditions, s'est concentrée sur le soutien à l'automatisation des services judiciaires et des procédures de litige et sur le renforcement des capacités en général, afin de garantir la facilitation des procédures judiciaires pour les citoyens d'une part et d'améliorer la disponibilité et la qualité des services judiciaires d'autre part.

En ce qui concerne le système de litige électronique; L'Égypte a connu une percée majeure lors de la mise en œuvre de la deuxième édition de la stratégie nationale de lutte contre la corruption pour passer au système de litige électronique, et la pandémie Corona a contribué à accélérer le rythme de la transformation du système de litige traditionnel en un système moderne de litige électronique. Cela se traduit par l'adoption de procédures de litige civil électronique, de litige pénal électronique, et de litige électronique dans les tribunaux économiques. En outre, le ministère public a publié le programme de justice pénale électronique dans tous les bureaux du ministère public de la République, et a développé le

système de pétition électronique. Malgré les pratiques positives précédentes, il y a un certain nombre de défis à relever pour la mécanisation du système de travail judiciaire en Égypte, ce qui est évident dans la nécessité de fournir le financement nécessaire pour compléter le processus de transformation numérique, et la nécessité de compléter l'infrastructure technologique des autorités et institutions judiciaires en Égypte.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des membres et des employés du système judiciaire, l'une des pratiques réussies est que l'Institut du ministère public pour la recherche et la formation criminelles fournit un ensemble de programmes de formation pour surmonter les problèmes pratiques auxquels sont confrontés les procureurs lors des enquêtes et pour normaliser les procédures. L'analyse a souligné l'importance de continuer à renforcer les capacités des membres et des employés du système judiciaire à traiter les questions liées à la lutte contre la corruption, en plus de les encourager à obtenir des diplômes scientifiques et à préparer des études et des recherches dans le domaine de la lutte contre la corruption, et la nécessité de continuer à développer le système judiciaire électronique. En outre, il est nécessaire de créer un registre électronique des affaires de

corruption tranchées, afin de pouvoir y recourir pour exclure les éléments précédemment condamnés de la candidature à certains postes publics ou des contrats conclus par l'État avec des personnes de droit privé. L'analyse a également mis en évidence la nécessité de renforcer le lien électronique entre les organismes d'enquête, de contentieux et de répression.

3. La piste de la lutte contre la corruption et des agences d'application de la loi

Cette trajectoire stratégique a été divisée en cinq sous-niveaux dans le cadre des processus d'analyse de la situation actuelle, qui sont représentés dans le développement de la structure législative et institutionnelle des organismes chargés de l'application de la loi, le développement des capacités humaines, matérielles et financières des organismes chargés de l'application de la loi, le développement de politiques et de procédures liées à la lutte contre la corruption, et la mise sous surveillance des institutions financières bancaires et non bancaires, ainsi que le soutien de la participation et le renforcement de la confiance dans la lutte contre la corruption et les organismes chargés de l'application de la loi.

Compte tenu de la structure législative et institutionnelle des organismes d'application

de la loi ; la particularité de l'État égyptien est évidente dans la richesse de l'environnement législatif et l'existence d'un large éventail de lois soutenant les efforts de lutte contre la corruption, en plus de la disponibilité de nombreuses agences chargées de combattre la corruption, telles que l'Autorité du Contrôle Administratif, l'Organisation d'audit central, l'Autorité de poursuite administrative et l'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La constitution dotée de la personnalité juridique et de l'indépendance technique, financière et administrative, et son avis est pris sur les projets de lois et de règlements relatifs à son domaine de travail et la protection nécessaire pour ses membres, ce qui garantit son impartialité et son indépendance. Parmi les plus importantes pratiques réussies dans ce domaine figure l'amendement de la loi de l'Autorité du Contrôle Administratif pour y inclure son cadre de lutte contre la corruption et de prise de mesures pour la prévenir afin d'assurer la bonne exécution de la fonction publique et de préserver les fonds publics et autres fonds appartenant à l'État, et pour développer et suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption en coordination avec les autres organes et agences concernés. Malgré tout ce qui précède, certaines autorités de régulation doivent encore élaborer des



lois et des règlements régissant leur travail, et moderniser leurs structures organisationnelles pour garantir leur efficacité.

En ce qui concerne le développement des capacités humaines des organismes chargés de l'application de la loi, l'Académie nationale de lutte contre la corruption a été créée pour organiser des cours et des séminaires de formation et envoyer des missions d'étude et de formation pour les membres des organismes chargés de l'application de la loi dans les différents domaines de la lutte contre la corruption, représentée par les crimes d'agression contre les fonds publics et le trafic d'influence, la lutte contre les crimes liés aux gains illicites, la lutte contre les crimes économiques et d'information, le blanchiment d'argent et le traçage des actifs, afin d'appliquer la coordination et l'échange d'informations dans ces domaines. Un protocole d'accord a également été signé entre l'Académie nationale de lutte contre la corruption et l'Université du Caire pour appliquer un certain nombre d'activités d'intérêt commun, notamment la mise en place d'un programme de maîtrise et de doctorat dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. Malgré ces pratiques réussies, il est nécessaire de continuer à améliorer l'efficacité des ressources humaines et matérielles. Pour certains organismes

de réglementation et organismes chargés de l'application de la loi, outre la nécessité d'augmenter les allocations financières allouées aux opérations de formation, et d'établir des contrôles pour s'assurer qu'elles sont orientées dans les bons sens, et la nécessité de s'appuyer davantage sur les technologies modernes, qui facilitent l'échange d'informations.

En ce qui concerne l'élaboration de politiques et de procédures de lutte contre la corruption, les organes chargés de l'application des lois, en coopération avec le secrétariat technique du Comité supérieur permanent des droits de l'homme chargé du mécanisme d'examen périodique devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ont préparé le rapport semestriel facultatif publié par ce comité, en particulier la rubrique relative aux efforts de l'Égypte dans le domaine de la lutte et de la prévention de la corruption. Afin de déterminer les priorités en matière de lutte contre la corruption, le Centre d'information et d'aide à la décision, en coordination avec l'Autorité du Contrôle Administratif, a préparé un indicateur de sensibilisation et de lutte contre la corruption administrative à publier périodiquement, à envoyer des recommandations dans son sillage aux fonctionnaires pour qu'ils les mettent en œuvre, à effectuer un suivi et une évaluation

de ce qui a été mis en œuvre, outre le suivi des indicateurs internationaux et la proposition de recommandations pour améliorer le classement de l'Égypte avec ces indicateurs. De même, les organismes chargés de la lutte contre la corruption et de l'application de la loi sont désireux de coopérer et de coordonner leurs actions entre eux ainsi qu'avec les autorités et homologues compétents au niveau régional et international afin d'examiner les expériences réussies dans le domaine de la lutte contre la corruption. Toutefois, compte tenu des récents développements dans le monde, des efforts doivent être faits pour développer en permanence les mécanismes de lutte contre la corruption en particulier en temps de crise afin de suivre les évolutions mondiales et locales.

Dans le cadre de la surveillance des institutions financières bancaires et non bancaires, les autorités de régulation (telles que la Banque centrale et l'Autorité de surveillance financière) s'efforcent en permanence de garantir et de renforcer la concurrence et la transparence dans la fourniture de services financiers, de maintenir l'intégrité et la stabilité des marchés financiers, d'atteindre l'équilibre, de protéger les droits de leurs opérateurs, et de lutter contre la fraude et les pratiques frauduleuses sur les marchés financiers. Par exemple, l'Autorité de régulation

financière a développé son propre site web. Ce site se caractérise par la fourniture de services aux investisseurs et à tous les concessionnaires des marchés financiers non bancaires. Il comprend des sites et des informations supplémentaires pour servir de portail électronique interactif qui répond aux besoins de tous les concessionnaires avec l'Autorité, ouvre une fenêtre pour recevoir des demandes par voie électronique pour un certain nombre de services fournis par l'Autorité, et améliore également la communication car les plaintes et les suggestions peuvent y être soumises. La FRA a également lancé, début avril 2018, la première version de sa stratégie globale pour les activités financières non bancaires, qui compte parmi ses objectifs stratégiques l'amélioration des niveaux de transparence, la lutte contre la corruption, la réalisation d'une meilleure gestion des risques liés à la stabilité et à l'intégrité du système financier, ainsi que l'amélioration des niveaux de gouvernance et de bonne gouvernance. Compte tenu de l'importance du secteur financier et de la multiplicité des formes de corruption en son sein, il est nécessaire de continuer à renforcer les efforts de contrôle des institutions financières bancaires et non bancaires en œuvrant à l'augmentation des capacités humaines, matérielles et financières des autorités de contrôle, et à l'élaboration de



politiques et de procédures avancées pour faire face aux nouvelles formes de corruption.

En ce qui concerne le soutien à la participation et le renforcement de la confiance dans les organismes chargés de la lutte contre la corruption et de l'application de la loi, les organismes chargés en la matière ont fait des efforts tangibles pour encourager la participation des citoyens à la lutte contre la corruption et pour développer des mécanismes efficaces de dépôt de plaintes et de dénonciation des cas de corruption. L'Autorité du Contrôle Administratif a publié des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs des première et deuxième éditions de la stratégie nationale de lutte contre la corruption pour soutenir la transparence et accroître la confiance des citoyens dans les efforts de l'État pour lutter contre la corruption. Néanmoins, il est toujours urgent de sensibiliser les citoyens au rôle des agences de lutte contre la corruption. Pour ce faire, ces agences doivent fournir et mettre à disposition des données, des informations et des rapports actualisés sur la lutte contre la corruption et permettre leur libre circulation parmi les citoyens, en plus de développer divers mécanismes institutionnels de communication avec les citoyens, afin de renforcer leur confiance dans les agences de lutte contre la corruption et

l'application de la loi.

4. La piste éducative et participative

Cette piste stratégique a été divisée en quatre sous-niveaux dans le cadre de l'analyse de la situation actuelle des efforts de sensibilisation aux dangers de la corruption et aux mécanismes de lutte dans la société égyptienne. Le premier niveau tourne autour des procédures de sensibilisation au niveau des institutions d'enseignement et de recherche. Le deuxième niveau est lié aux efforts de sensibilisation aux dangers de la corruption au sein des médias, des institutions culturelles, religieuses et sportives. Le troisième niveau concerne le renforcement du rôle du secteur privé et de la société civile dans la lutte contre la corruption. Enfin, le quatrième niveau porte sur le renforcement des mécanismes de surveillance et de la responsabilité sociétale liés à la lutte contre la corruption.

En ce qui concerne les processus de sensibilisation au niveau des institutions d'enseignement et de recherche, un ensemble d'activités culturelles, artistiques et sportives ont été mises en œuvre dans les écoles pour diffuser les valeurs d'intégrité et de transparence chez les enfants et les sensibiliser aux dangers de la corruption. Un certain nombre de séminaires, de conférences et de cours ont également été

organisés et un ensemble d'initiatives ont été lancées dans les universités pour sensibiliser les jeunes aux dangers de la corruption et à la nécessité de la combattre, et présenter les organes de contrôle et leurs spécificités, avec la participation des responsables de la lutte contre la corruption dans les agences de contrôle. Par exemple, un modèle de simulation de la Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption en 2021 a été réalisé au niveau des différentes facultés de l'Université du Caire, en coopération et en coordination avec l'Autorité du Contrôle Administratif. Cela s'ajoute à l'intégration des valeurs d'intégrité, de transparence, de lutte contre la corruption et d'approfondissement de la citoyenneté et de l'appartenance dans un certain nombre de programmes d'enseignement pré-universitaire, tels que les cours de langue arabe, l'éducation religieuse, la philosophie, l'éthique et l'éducation nationale. En plus de ce qui précède, les enseignants et les administrateurs du ministère de l'éducation et de l'enseignement technique, des directions et des départements éducatifs ont été formés et éduqués dans des domaines liés aux risques de corruption et aux moyens de la combattre. Et afin d'appliquer la décision du Conseil supérieur des universités, le cours "Droits de l'homme et lutte contre la corruption" a été inclus dans les

collèges et universités publics en tant que cours obligatoire à passer avec succès avant d'obtenir un diplôme universitaire, et il a été publié dans le système d'apprentissage en ligne sur les sites web des universités publiques. D'autre part, la Charte éthique de l'étudiant universitaire et la Charte éthique de la communauté universitaire (membre du corps enseignant et ses assistants) ont été émises, publiées et diffusées dans toutes les universités publiques.

Cependant, il est encore nécessaire d'élargir le nombre et la portée de la mise en œuvre des initiatives, des activités et des programmes de sensibilisation qui sont lancés par l'intermédiaire de divers établissements d'enseignement afin de cibler le plus grand nombre possible d'étudiants inscrits à tous les cycles de l'éducation, y compris les étudiants inscrits dans le système d'enseignement technique ainsi que dans les instituts gouvernementaux et privés. Malgré la préparation et la publication d'un grand nombre de recherches, d'études et de thèses scientifiques spécialisées dans les questions liées à la lutte contre la corruption, d'une part, et l'étude et l'analyse des expériences internationales et régionales réussies à cet égard au niveau des collèges et des centres de recherche de la République, d'autre part, il est tout de même nécessaire de prendre davantage de mesures



pour encourager le rôle des établissements d'enseignement et de recherche dans la sensibilisation aux dangers de la corruption et aux mécanismes de lutte contre celle-ci.

En ce qui concerne le renforcement du rôle des médias, des institutions culturelles, religieuses et sportives dans la sensibilisation aux questions de lutte contre la corruption; un certain nombre de campagnes médiatiques ont été mises en œuvre et lancées sous la supervision de l'Autorité du Contrôle Administratif, afin de sensibiliser aux dangers de la corruption, d'influencer les attitudes et le comportement des citoyens, de créer une responsabilité partagée, d'éduquer les citoyens au sujet de certains crimes et sanctions prescrites pour eux, et de les encourager à dénoncer la corruption en incluant les numéros de téléphone d'urgence des organes de contrôle, notamment les deux campagnes " Miroir " et "Connaître son droit". En plus de l'organisation d'un certain nombre de cours de formation, d'ateliers et de tables rondes aux ministères de la Culture, des Waqfs, de la Jeunesse et des Sports, en coordination avec l'Autorité du Contrôle Administratif et l'Académie nationale de lutte contre la corruption, dans le but de sensibiliser les jeunes, la communauté sportive et tous les segments de la société aux valeurs d'intégrité, de transparence et aux mécanismes de lutte contre

la corruption. A titre d'exemple ; au cours des années de la deuxième édition de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, l'Autorité du Contrôle Administratif a organisé un atelier sur la protection des sports contre la corruption, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Malgré l'existence d'une culture sociétale qui rejette la corruption en Égypte, certains groupes sociaux acceptent encore quelques pratiques corrompues, que ce soit consciemment ou inconsciemment, ce qui nécessite davantage d'efforts pour renforcer le rôle des médias, des institutions culturelles et du discours religieux dans l'établissement de comportements positifs. Il faut donc redoubler d'efforts pour renforcer le rôle des médias, des institutions culturelles et du discours religieux dans la mise en place de comportements positifs. L'objectif est de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes et la communauté sportive dans les domaines de la lutte contre la corruption, afin de promouvoir une culture sociétale qui rejette la corruption.

Il convient de noter que les résultats de l'indice de perception et de lutte contre la corruption administrative 2022 ont révélé que les jeunes de la tranche d'âge (18-29 ans) sont plus conscients des pratiques de corruption que les autres tranches d'âge. Par conséquent, il est nécessaire

de se concentrer sur la catégorie des jeunes en les sensibilisant aux dangers de la corruption, tout en accordant plus d'attention aux médias pour diffuser des informations sur les efforts de l'État dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption.

En ce qui concerne le soutien du rôle du secteur privé et de la société civile dans la lutte contre la corruption; les pratiques positives les plus marquantes sont évidentes dans la publication de la loi n° 149 de 2019 et ses amendements, concernant la réglementation de la pratique de l'action civile, qui approuve un ensemble de règles de gouvernance pour les organisations civiles. Ces règles comprennent l'obligation pour les institutions civiles d'utiliser des moyens numériques pour collecter les dons afin d'en renforcer le contrôle et d'éviter les conflits d'intérêts en interdisant l'affectation de fonctionnaires à des associations et à des institutions civiles. Le règlement d'application de la loi, publié par la résolution n° 104 de 2021 du Premier ministre, contraint les membres des conseils d'administration des associations à révéler tout lien d'intérêt personnel pouvant résulter des décisions de ces conseils et à interdire leurs contributions aux projets, aux entreprises ou aux fonds créés par ces associations.

Une autre étape importante à cet égard est la

publication de la décision du Premier ministre d'inclure des représentants du secteur privé et de la société civile dans la composition du sous-comité national de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption. En outre, l'Autorité du Contrôle Administratif, en coopération avec la Fédération générale des ONG et les ONG, a organisé de nombreuses conférences, séminaires et cours de formation pour sensibiliser aux dangers de la corruption en général, et pour clarifier l'importance du rôle des organisations de la société civile dans la prévention et la lutte contre celle-ci. En outre, l'Autorité du Contrôle Administratif a entrepris la coordination avec le ministère de la Solidarité sociale en vue de l'adoption d'un code de conduite professionnelle pour les travailleurs des associations et institutions civiles et sa diffusion au niveau de la République, étant donné que le code a été publié dans les annexes du règlement exécutif de la loi réglementant la pratique de l'action civile. Par ailleurs, une coordination a été établie entre l'Association égyptienne des jeunes hommes d'affaires et certaines entreprises internationales pour organiser plusieurs ateliers, ce qui a permis d'achever la préparation de la ligne directrice du code d'éthique et de conduite professionnelle pour les travailleurs des entreprises du secteur privé, et les procédures pour sa publication sont en cours.



Malgré les efforts précédents dans le domaine du soutien de la participation du secteur privé et de la société civile à la lutte contre la corruption, le rapport de fin de parcours de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022 indique un nombre modeste d'organisations de la société civile qui ont ajouté une activité de prévention et de lutte contre la corruption au sein de leurs activités de base. Il est nécessaire de renforcer le rôle des organisations de la société civile dans les activités de lutte contre la corruption en général en travaillant à l'amélioration de la gouvernance de ces entités, et en assurant leur participation effective à la sensibilisation à l'importance de la lutte contre la corruption.

D'une manière générale, pour appliquer le rôle des institutions chargées de sensibiliser la société aux dangers de la corruption et aux mécanismes de lutte contre ce fléau, il faut leur fournir les ressources financières nécessaires en fonction du volume des activités qui leur sont attribuées, et assurer une coordination efficace entre ces institutions, d'une part, et entre elles et les organismes gouvernementaux chargés de la lutte contre la corruption et de l'application de la loi, d'autre part. Cette coordination devrait permettre d'atteindre les résultats escomptés et de maximiser les effets des efforts déployés

dans ce contexte. Sans doute la participation de l'Égypte à l'initiative mondiale pour l'éducation et l'autonomisation des jeunes dans le domaine de la lutte contre la corruption (GRACE), qui a été lancée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, en marge des travaux de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption, constituait une étape nécessaire pour créer une culture de rejet de la corruption chez les enfants et les jeunes et les aider à devenir les dirigeants intègres de demain en leur fournissant les compétences, les comportements et les connaissances nécessaires pour promouvoir la transparence, la responsabilité et l'intégrité au sein de leurs communautés.

Envisager de renforcer les mécanismes de surveillance et de responsabilité sociétale liés à la lutte contre la corruption ; la priorité devrait être donnée à ces mécanismes, en tenant compte de la crainte des citoyens de dénoncer les crimes de corruption, étant donné qu'une loi pour protéger les dénonciateurs n'a pas encore été publiée, ce qui nécessite des mesures continues pour accélérer la publication de la loi et éduquer les citoyens aux mécanismes de dénonciation des cas de corruption. De même, le renforcement du rôle de contrôle des parlementaires est l'une des mesures nécessaires pour soutenir la confiance

des citoyens envers l'intégrité des institutions publiques et des mécanismes de lutte contre la corruption.

Les efforts de l'État égyptien au cours des années de la deuxième édition de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ont abouti à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'indice "Reconnaître et combattre la corruption administrative" et ce, en concertation avec les institutions de la société civile, les organismes universitaires et les citoyens. Cette démarche vise à sensibiliser la société aux dangers de la corruption et à la nécessité de la combattre, et permet aux citoyens d'exercer leur rôle de contrôle dans ce domaine.

5. La piste de la coopération internationale et régionale

Cette piste stratégique a été divisée en trois sous-niveaux dans le cadre des processus d'analyse de la situation actuelle. Le premier niveau tourne autour de la mise en œuvre des accords et déclarations régionaux et internationaux relatifs à la lutte contre la corruption. Le deuxième niveau concerne la promotion de l'échange d'expériences et d'informations liées à la lutte contre la corruption. Enfin, le troisième niveau consiste à appliquer la coopération dans le domaine de la lutte contre le blanchiment

d'argent et le recouvrement des avoirs.

En ce qui concerne la mise en œuvre des conventions et déclarations régionales et internationales contre la corruption, l'Égypte a ratifié plusieurs accords à cet égard, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention arabe contre la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. L'Égypte a également tenu, lors de la mise en œuvre de la deuxième phase de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, à appliquer la Convention des Nations unies contre la corruption. Elle a donc été soumise au mécanisme d'examen de l'application de la Convention lors de sa deuxième session, sachant que l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime a publié en 2020 un rapport sur l'engagement de l'Égypte à appliquer les deuxième et cinquième chapitres relatifs aux mesures préventives et le recouvrement des avoirs, tel que précédemment publié dans le rapport de 2015 sur l'engagement de l'Égypte à mettre en œuvre les chapitres trois et quatre relatifs à l'incrimination, à la répression et à la coopération internationale dans le cadre du premier cycle d'examen. Les rapports d'examen susmentionnés faisaient état de la nécessité de publier une loi sur la coopération internationale



en matière pénale. En dépit du retard pris par l'Égypte dans la publication de cette loi, le projet de loi a fait l'objet d'un ensemble d'étapes positives qui ont été franchies.

À cet égard, l'Égypte s'est également engagée à soumettre des rapports périodiques à de nombreux organismes concernés par la mise en œuvre des accords internationaux et régionaux. Parmi ces rapports, le plus important est le rapport périodique sur le statut de l'Égypte en matière de gouvernance présenté au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en plus des rapports relatifs aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

Quant à la participation à des événements internationaux et régionaux et à l'échange d'expériences et d'informations liées à la lutte contre la corruption ; Pendant la période de mise en œuvre de la deuxième version de la stratégie, l'Égypte a accueilli le premier Forum africain de lutte contre la corruption en 2019 et a présidé la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption, à partir de 2021, pour une période de deux ans. L'Autorité du Contrôle Administratif a également présidé l'Union des autorités africaines de lutte contre la corruption, à partir de 2022, pour une période de trois ans, en plus de sa participation à de nombreux

événements internationaux et régionaux visant à échanger des visions, de l'expertise et des expériences liées à la lutte contre la corruption entre les organismes d'application de la loi. Cette tendance de l'Égypte à abriter et à présider le principal forum international lié à la lutte contre la corruption, en plus du renforcement de la coopération avec les organes africains de lutte contre la corruption et de la participation à divers événements, reflète sans doute la volonté politique de soutenir la lutte contre la corruption, non seulement au niveau national, mais aussi aux niveaux régional et international.

En ce qui concerne la participation à des événements internationaux et régionaux et l'échange d'expériences et d'informations, l'Égypte, au cours de la mise en œuvre de la deuxième édition de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, a veillé à ce que les services répressifs rejoignent certains groupes internationaux et régionaux liés à la lutte contre la corruption, au recouvrement des avoirs et au blanchiment d'argent. A titre d'exemple, trois acteurs nationaux de la lutte contre la corruption ont rejoint le Réseau opérationnel mondial des autorités chargées de l'application de la loi contre la corruption (GLOBE) . En outre, l'Égypte a tenu à suivre ses performances dans les indicateurs internationaux et régionaux liés

à la lutte contre la corruption. Malgré les efforts précédents, l'Égypte doit encore coopérer avec les autorités qui publient ces indicateurs et ouvrir des canaux de communication avec elles pour améliorer sa position et sa place parmi les différents pays en matière de lutte contre la corruption.

Pour ce qui est de l'application de la coopération dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement des avoirs, la participation de l'Égypte est évidente au sein de divers mécanismes et réseaux internationaux et régionaux tels que le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier et l'Organisation internationale de police criminelle. Il convient de noter qu'en 2021, l'Égypte a fait l'objet d'une évaluation mutuelle des mesures de LBC/FT au sein du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et que les résultats de cette évaluation ont été positifs. Il est clair que l'Égypte fournit une assistance juridique mutuelle au moment opportun, mais il est nécessaire de travailler à l'amélioration des mécanismes d'assistance juridique mutuelle non seulement de la part de l'Égypte, mais aussi de la part d'autres pays. Malgré l'existence d'une coopération conjointe et la conclusion de protocoles d'accord entre l'unité de lutte contre

le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et ses contreparties d'autres unités d'investigation financière, il est encore possible d'étendre ce type de coopération dans le but d'échanger des expériences et des informations et de faciliter les mécanismes de coopération liés à la lutte contre le blanchiment d'argent de manière plus large. . Malgré les efforts déployés dans le domaine du recouvrement des avoirs par le Comité national pour le recouvrement des fonds, des avoirs et des biens à l'étranger, il est besoin d'appliquer des initiatives à cet égard.

Partie III



La stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030

Approche stratégique

Vision: “Un environnement national équitable qui combat la corruption”.

Mission: “Instauration d’une culture sociétale consciente et lutte contre la corruption avec le soutien d’une structure législative, administrative et judiciaire caractérisée par l’intégrité et la transparence et permettant aux organes de prévenir et de combattre la corruption et l’application de la loi qui défendent les valeurs de responsabilité et de participation parmi tous les segments de la société et en coopération avec les organismes régionaux et internationaux pertinents”.

Les principes directeurs et les valeurs fondamentales de la stratégie

La “Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030” repose sur six principes fondamentaux, qui peuvent être précisés comme suit :



Intégrité

l’impartialité et l’innocence du comportement humain, quels que soient les objectifs ou les buts poursuivis, en particulier lorsqu’il s’agit de servir les citoyens .



Transparence

Clarté, disponibilité et publication périodique des informations, données et documents qui renforcent les efforts de lutte contre la corruption.



Participation

Encourager l’expression d’opinions ou le signalement de cas de corruption aux organismes de lutte contre la corruption et d’application de la loi.



État de droit

la soumission de toutes les autorités et des personnes physiques et morales de l’État à la loi, ainsi que le respect des règles juridiques et l’application des décisions de justice sans délai ni retard.



Égalité

l'uniformisation du traitement des auteurs de délits de corruption stipulés dans les différentes lois et législations qui les régissent et leur ciblage sans discrimination ni tolérance avec certains d'entre eux, que ce soit en raison de leur statut social, de leur influence professionnelle ou de leurs capacités financières.



Redevabilité

La soumission des personnes physiques et morales à l'obligation de rendre des comptes et à la surveillance des résultats attendus de leurs actions, qui prennent de nombreuses formes entre la redevabilité juridique, la redevabilité législative, la redevabilité administrative, la redevabilité sociétale, ainsi que la redevabilité morale.

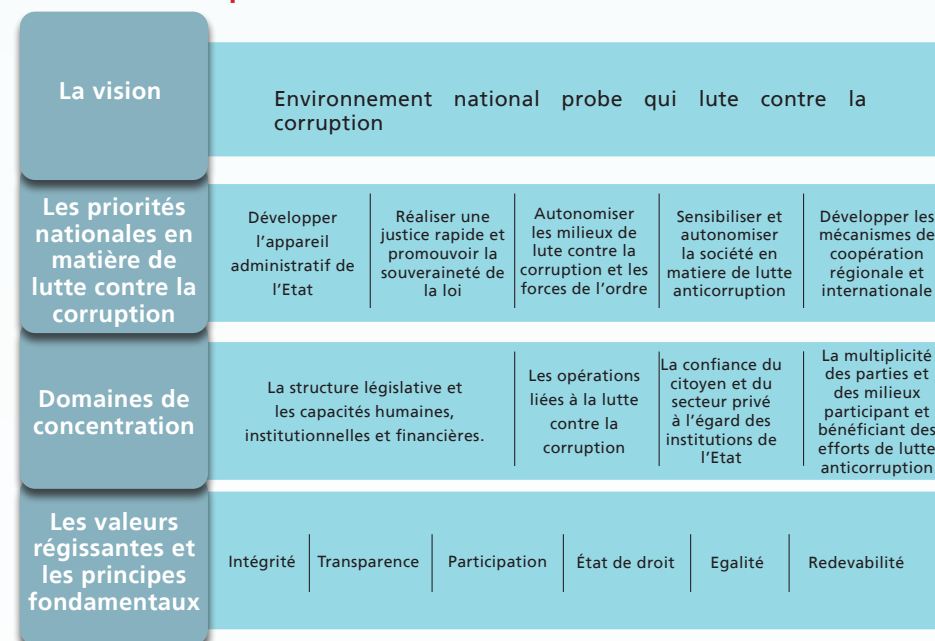
L'Approche stratégique

Les résultats de l'analyse de la situation ont révélé la nécessité de travailler sur une série de questions pour renforcer la lutte contre la corruption en Égypte. La stratégie a considéré ces questions comme des priorités nationales de lutte contre la corruption, qui ont constitué la base des objectifs stratégiques. La stratégie nationale de lutte contre la corruption a adopté une approche stratégique intégrée fondée sur les six principes de base susmentionnés, et identifie un ensemble de domaines d'intervention qui doivent être renforcés pour faire face aux priorités nationales et réaliser la vision de la stratégie. À l'instar de la volonté de l'État égyptien de renforcer la participation et l'inclusion dans le processus de préparation de la stratégie, l'élargissement du champ de la participation à travers la multiplicité des parties et des entités participantes et bénéficiaires dans les efforts de lutte contre la corruption a été l'un des principaux domaines d'intervention, qui s'est largement reflété dans les objectifs de la stratégie. La stratégie a également considéré la structure législative et le renforcement des capacités humaines et

institutionnelles comme l'un des principaux domaines d'intervention, étant donné que le renforcement de la structure législative et le développement des capacités constituent les fondements de la lutte contre la corruption. Compte tenu du fait que la lutte contre la corruption doit être menée à travers des processus et des procédures clairs, flexibles et adaptés aux différents changements, les processus et procédures liés à la lutte contre la corruption ont été l'un des domaines d'intervention identifiés par la stratégie. La création d'un environnement favorable à la lutte contre la corruption nécessite de renforcer la confiance des citoyens. Il s'agit d'un élément que la stratégie a considéré comme l'un des principaux domaines d'intervention, qui en découle d'autres, comme le renforcement de la législation, des capacités humaines et institutionnelles, le développement de processus et de mécanismes ainsi que la multiplicité des parties participant au domaine de la lutte contre la corruption. Ces éléments augmentent la confiance des citoyens dans l'intégrité des institutions de l'État, et contribuent également à renforcer la participation à la lutte contre la corruption.

Figure (2)

L'Approche stratégique de la stratégie nationale de la lutte contre la corruption



Objectifs stratégiques et sous-objectifs

La "Stratégie nationale de lutte contre la corruption dans sa troisième édition 2023-2030" est basée sur cinq objectifs stratégiques. Chaque objectif stratégique se divise en un ensemble de sous-objectifs dans le cadre d'une méthodologie disciplinée pour l'interdépendance et l'intégration de ces objectifs. Il convient de noter qu'en raison de la corrélation entre les questions liées à la lutte contre la corruption, les objectifs stratégiques se caractérisent par leur intersection et leur interdépendance, voire par leur influence mutuelle, et doivent donc être

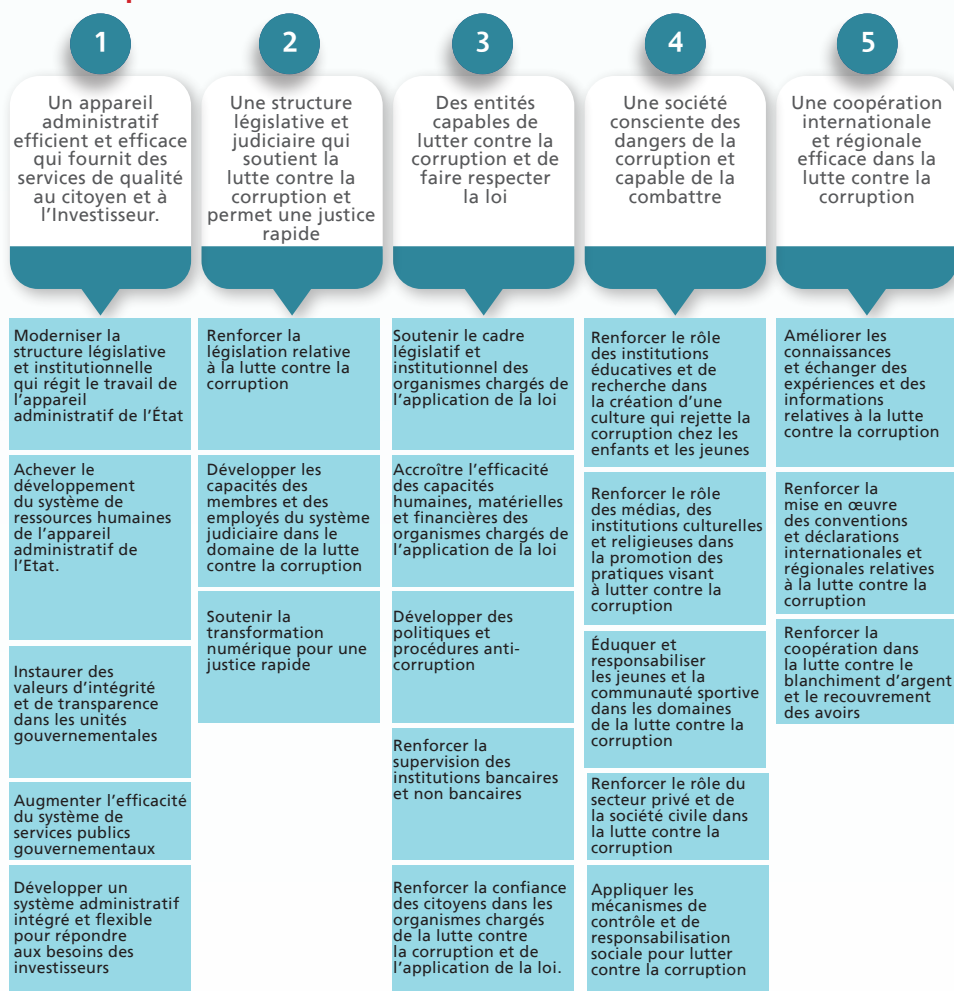
travaillés en parallèle. L'appareil administratif ne sera pas en mesure de fournir des services de manière efficace et effective sans la présence d'une structure législative de soutien pour lutter contre la corruption. La capacité de la société à combattre la corruption réside dans sa prise de conscience des dangers de la corruption et dans la confiance des citoyens dans l'intégrité des institutions de l'État et dans les mécanismes de lutte contre la corruption, qui reposent sur le rôle important joué par les autorités policières et judiciaires dans ce domaine. En outre, le

renforcement des connaissances et l'échange d'expériences et d'informations dans le cadre de la coopération internationale et régionale

contribuent à améliorer les mécanismes de lutte contre la corruption. Les éléments suivants peuvent faire le point sur ces objectifs :

Figure (3)

Objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030



Premier objectif stratégique

Un appareil administratif efficient et efficace qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'investisseur.

L'appareil administratif est la pierre angulaire des efforts de l'État pour lutter contre la corruption. Il s'agit en effet du principal organe chargé de mettre en œuvre les politiques générales de l'État, d'une part, et du véritable reflet de la nature des interactions quotidiennes et directes entre les citoyens et les travailleurs, d'autre part. Aussi, la stratégie nationale de lutte contre la corruption a-t-elle cherché à consacrer son premier objectif stratégique à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'appareil administratif de l'État afin de s'aligner sur l'axe de la transparence et de l'efficacité des institutions gouvernementales dans la "Vision de l'Égypte pour le développement durable à l'horizon 2030", d'une part, et dans le "Plan égyptien pour la réforme administrative", d'autre part. Cet objectif soutient les efforts de l'État dans le domaine de la lutte contre la corruption à travers cinq sous-objectifs comme suit :

1. Moderniser la structure législative et institutionnelle qui régit le travail de l'appareil administratif de l'État.

2. Achever le développement du système de ressources humaines de l'appareil administratif de l'Etat.
3. Instaurer des valeurs d'intégrité et de transparence dans les unités gouvernementales.
4. Augmenter l'efficacité du système de services publics gouvernementaux.
5. Développer un système administratif intégré et flexible pour répondre aux besoins des investisseurs.

Deuxième objectif stratégique

Une structure législative et judiciaire qui soutient la lutte contre la corruption et permet une justice rapide

La législation est l'un des outils de soutien les plus importants pour prévenir et combattre la corruption. Bien que les accords internationaux et régionaux fournissent des cadres généraux à travers lesquels les pays s'efforcent de combattre la corruption, l'élaboration d'une structure législative adaptée au contexte social, culturel et économique relève de la responsabilité des gouvernements nationaux. L'efficience et l'efficacité du processus judiciaire sont l'un



des éléments fondamentaux et favorables à la lutte contre la corruption, notamment les compétences humaines formées dans le domaine de la lutte contre la corruption et les procédures judiciaires efficaces permettant un accès facile au système judiciaire. Cet objectif soutient les efforts de l'État dans le domaine de la lutte contre la corruption en se concentrant sur les trois sous-objectifs suivants :

1. Renforcer la législation relative à la lutte contre la corruption
2. Développer les capacités des membres et des employés du système judiciaire dans le domaine de la lutte contre la corruption.
3. Soutenir la transformation numérique pour une justice rapide.

Troisième objectif stratégique

Des entités capables de lutter contre la corruption et de faire respecter la loi

Les organismes chargés de la lutte contre la corruption et de l'application de la loi (surveillance et sécurité) jouent un rôle central dans les efforts de lutte contre la corruption, en garantissant l'État de droit, en prenant des mesures préventives qui empêchent

l'apparition de pratiques de corruption, ainsi qu'en élaborant la politique générale de lutte contre la corruption et en supervisant sa mise en œuvre en coopération avec les autorités concernées. Ces autorités sont spécialisées dans l'application de la loi en recevant des rapports et des plaintes concernant des soupçons de corruption, en les vérifiant et en poursuivant les auteurs. D'autre part, les évolutions et les développements mondiaux et locaux peuvent conduire à l'émergence de nouvelles formes et de nouveaux domaines de corruption, ce qui peut imposer des restrictions aux organismes de lutte contre la corruption et d'application de la loi, car il devient nécessaire pour ces organismes de développer des politiques et des procédures avancées et renouvelées pour prévenir et combattre la corruption. Cet objectif stratégique donne des moyens aux agences de lutte contre la corruption et d'application de la loi par le biais de cinq sous-objectifs comme suit :

1. Soutenir le cadre législatif et institutionnel des organismes chargés de l'application de la loi.
2. Accroître l'efficacité des capacités humaines, matérielles et financières des organismes chargés de l'application de la loi.

3. Développer des politiques et procédures anti-corruption
4. Renforcer la supervision des institutions bancaires et non bancaires.
5. Renforcer la confiance des citoyens dans les organismes chargés de la lutte contre la corruption et de l'application de la loi.

Quatrième objectif stratégique

Une société consciente des dangers de la corruption et capable de la combattre

L'efficacité des efforts de lutte contre la corruption augmente dans les sociétés qui sont conscientes des dangers de la corruption et des mécanismes pour la prévenir, et qui sont capables d'exercer un contrôle social et de rendre des comptes grâce à des systèmes avancés de dénonciation et de plainte qui sont efficaces, efficaces et réactifs. Toutes les institutions publiques ainsi que les organisations de la société civile et le secteur privé jouent un rôle essentiel pour éduquer les citoyens et leur permettre d'exercer leur rôle de surveillance, d'une manière qui contribue à renforcer la confiance du public dans l'intégrité des mécanismes de lutte contre la corruption. En conséquence, cet objectif stratégique se concentre sur le développement

de la sensibilisation de la communauté dans le domaine de la lutte contre la corruption, sur la base des cinq sous-objectifs suivants :

1. Renforcer le rôle des institutions éducatives et de recherche dans la création d'une culture qui rejette la corruption chez les enfants et les jeunes.
2. Renforcer le rôle des médias, des institutions culturelles et religieuses dans la promotion des pratiques visant à lutter contre la corruption.
3. Éduquer et responsabiliser les jeunes et la communauté sportive dans les domaines de la lutte contre la corruption.
4. Renforcer le rôle du secteur privé et de la société civile dans la lutte contre la corruption
5. Appliquer les mécanismes de contrôle et de responsabilisation sociale pour lutter contre la corruption.

Cinquième objectif stratégique

Une coopération internationale et régionale efficace dans la lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption exige non seulement des efforts nationaux concertés, mais aussi des efforts internationaux et régionaux, étant donné que la corruption ne se limite pas aux frontières des États, mais qu'il s'agit plutôt d'un phénomène transnational qui nécessite une coopération conjointe, comme en témoigne le préambule de la Convention des Nations unies contre la corruption selon lequel "la corruption n'est plus un problème". Au niveau local, il s'agit d'un phénomène transnational qui touche toutes les sociétés et toutes les économies, ce qui rend nécessaire une coopération internationale pour le prévenir et le combattre. Par conséquent, le cinquième objectif stratégique de la stratégie nationale de lutte contre la corruption est axé sur trois sous-objectifs visant à mettre en place une coopération internationale et régionale efficace dans le domaine de la lutte contre la corruption, comme suit :

1. Améliorer les connaissances et échanger des expériences et des informations relatives à la lutte contre la corruption.
2. Renforcer la mise en œuvre des conventions

et déclarations internationales et régionales relatives à la lutte contre la corruption.

3. Renforcer la coopération dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement des avoirs.



Partie IV



Le cadre général de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030

1. Le calendrier de mise en œuvre de la stratégie

La troisième édition de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030 était différente de la première et de la deuxième édition, puisqu'elle était à plus long terme, couvrant huit années complètes, l'Égypte ayant tendance à adopter une stratégie à long terme conforme à la réalisation des objectifs nationaux stipulés dans la Stratégie de développement durable : Vision 2030 de l'Égypte, en plus de la nécessité d'un plan à long terme qui soit stable et institutionnel, et en même temps suffisamment flexible pour répondre aux changements mondiaux rapides. Dans cette version de la stratégie, l'État égyptien a considéré la nécessité de travailler à la construction d'une culture sociétale consciente qui rejette la corruption. Cela implique d'y travailler selon une approche à long terme caractérisée par la cohérence et la continuité des programmes destinés à sa concrétisation.

Des plans de réalisation découleront de cette stratégie afin d'en assurer la mise en œuvre effective, sachant que le premier plan de mise en œuvre à moyen terme couvre la période 2023-2026, tandis que le

second couvre la période 2027-2030.

2. Les autorités concernées par la mise en œuvre de la stratégie

L'approche participative qui a été suivie lors de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption 2023-2030 est la même que celle adoptée pour la mise en œuvre de la stratégie, dans la mesure où la prévention et la lutte contre la corruption nécessitent non seulement la participation des efforts de toutes les parties prenantes, mais aussi la conviction de l'importance de la prévention de la corruption pour faire progresser le développement. .

Cette approche participative globale s'est traduite par l'augmentation du nombre d'organismes concernés par la mise en œuvre de la stratégie par rapport aux première et deuxième éditions, afin de créer un environnement qui rejette la corruption sous toutes ses formes. Les organismes concernés par la mise en œuvre sont les organes chargés de l'application des lois, les ministères, les gouvernorats, les universités, les institutions du secteur privé et de la société civile, ainsi que d'autres organismes tels que le Centre d'information et d'aide à la décision, l'Institut national pour la gouvernance et le

développement durable, etc.

3. Le processus de suivi de la stratégie et de préparation des rapports

Afin d'assurer une coordination efficace et un suivi continu, un point de contact sera identifié pour chacune des agences concernées par la mise en œuvre, à condition que ces agences soumettent des rapports périodiques sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie par le biais d'un système de suivi électronique permettant de suivre les

progrès réalisés dans la concrétisation des procédures exécutives de la stratégie, et de connaître l'efficacité de l'exécution de ces procédures.

L'Autorité du Contrôle Administratif, qui est chargée du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, prépare des rapports périodiques sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie en fonction d'indicateurs de performance, les présente au Comité national de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption,

dirigé par le Premier Ministre et les publie.

monitor the implementation of the National Anti-Corruption Strategy, shall draft and submit periodic reports on the progress achieved in the implementation of the Strategy based on performance indicators to the Cabinet chaired National Sub-Coordinating Committee for the Prevention and Combatting of Corruption.

L'Autorité du Contrôle Administratif entreprend le processus de coordination entre les autorités responsables de la mise en œuvre de la stratégie en organisant des réunions périodiques avec les points focaux concernés, afin d'identifier les pratiques et les défis les plus importants liés à la mise en œuvre. Des canaux de communication permanents seront ouverts entre l'Autorité et les points focaux pour assurer une communication et une coordination continues et efficaces.

4. Le processus de révision de la stratégie nationale de lutte contre la corruption

Afin de respecter le principe de flexibilité dans le suivi de la stratégie, le sous-comité national de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption entreprendra le processus de révision de la stratégie par le biais d'un large processus participatif, selon les changements nationaux et régionaux.

Figure (4)

Le processus de suivi de la mise en œuvre de la stratégie et de soumission des rapports

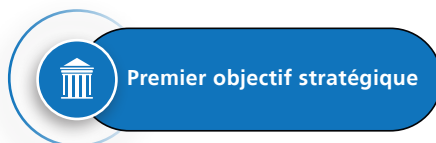


Partie V

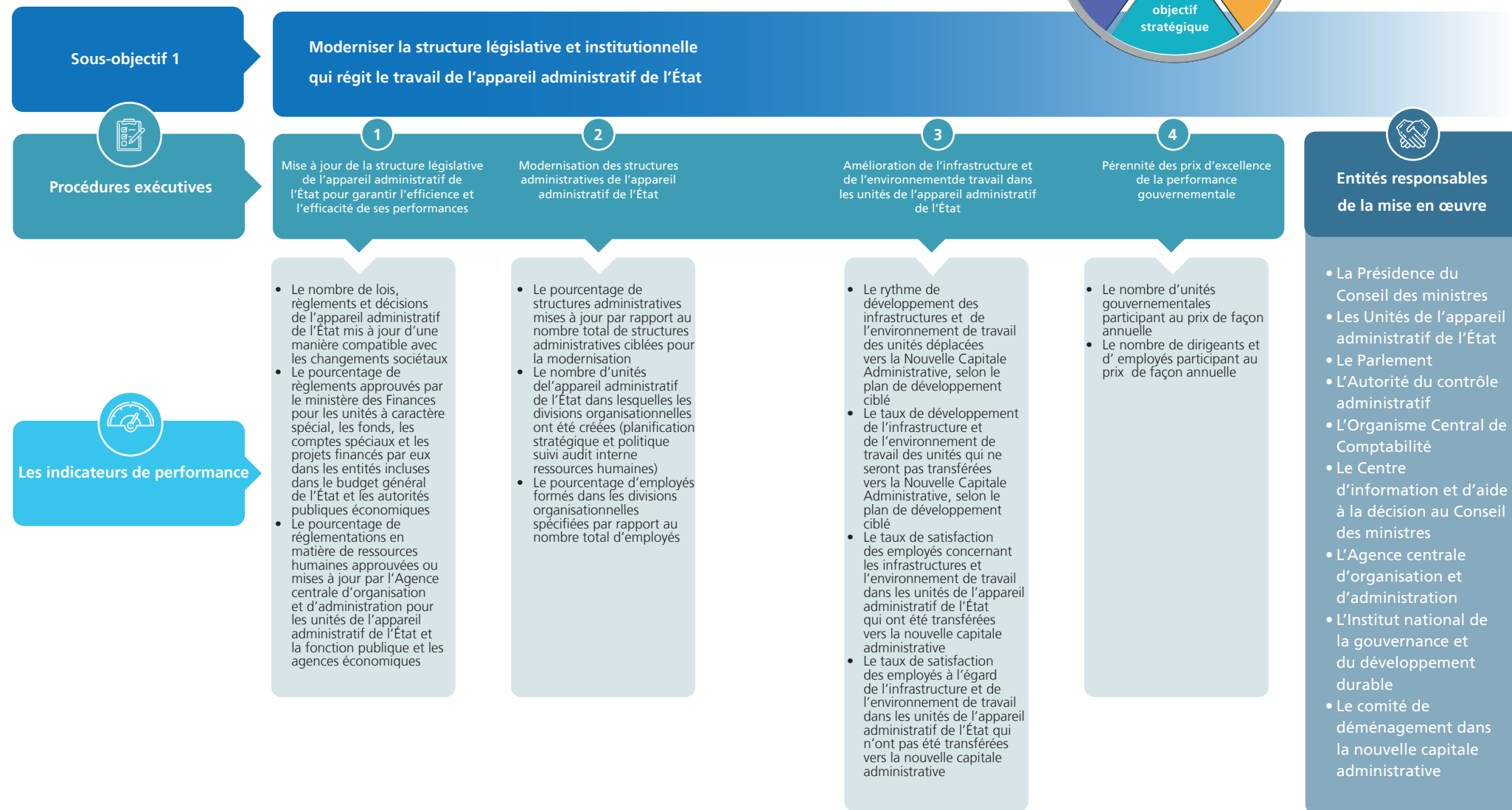
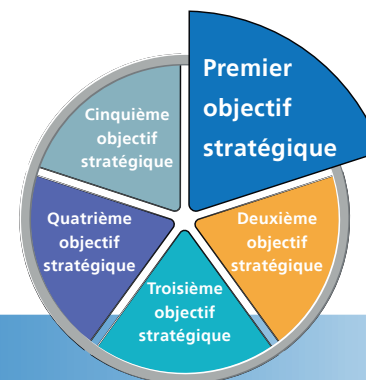


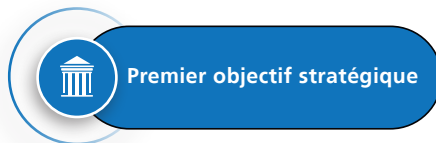
Procédures
d'exécution
et indicateurs
de performance





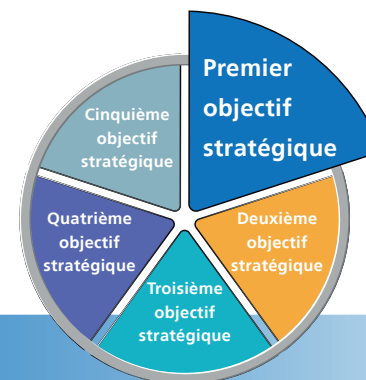
Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.





Premier objectif stratégique

Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.



Sous-objectif 2

Achever le développement du système de ressources humaines de l'appareil administratif de l'Etat.



Procédures exécutives

1

Achèvement de la mise à jour des fiches de poste des agents de l'appareil administratif de l'État

2

Elargissement de l'inclusion du volet anti-corruption dans les plans de formation des agents de l'appareil administratif de l'État.

3

Mise à jour et adoption d'un code de conduite et d'éthique pour la fonction publique



Entités responsables de la mise en œuvre

- Le nombre de cartes de description de poste mises à jour et agréé par l'Agence centrale d'organisation et d'administration

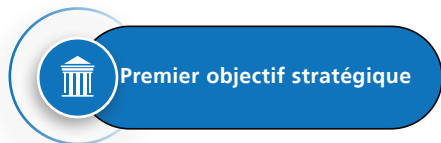
- Le nombre de programmes et de plans de formation incluant le volet anti-corruption
- Le nombre de bénéficiaires des programmes de formation anti-corruption (Autre que les programmes de formation et leurs bénéficiaires dans les entités traitant directement avec les investisseurs)

- L'adoption d'un code de conduite et d'éthique de la fonction publique par la Présidence du Conseil des ministres
- Le nombre d'activités liées à l'activation des codes de conduite du personnel

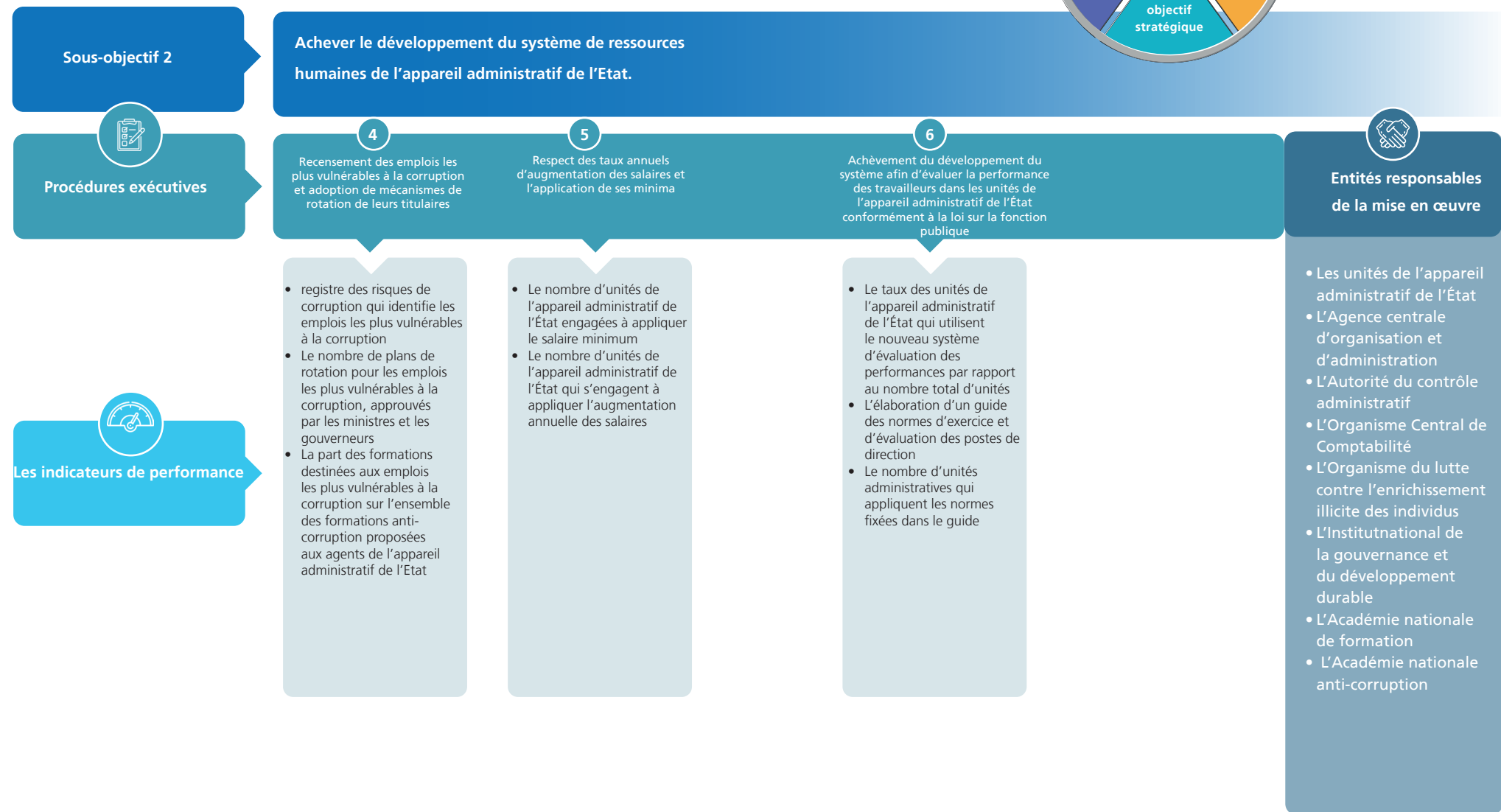
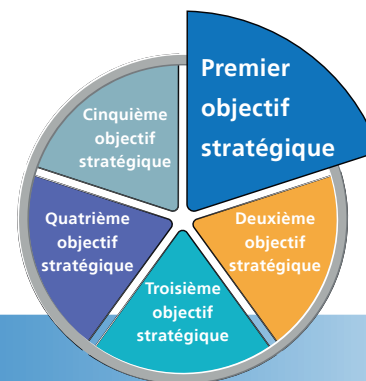
- Les unités de l'appareil administratif de l'État
- L'Agence centrale d'organisation et d'administration
- L'Autorité du contrôle administratif
- L'Organisme Central de Comptabilité
- L'Institut national de la gouvernance et du développement durable
- L'Académie nationale de formation
- L'Académie nationale anti-corruption

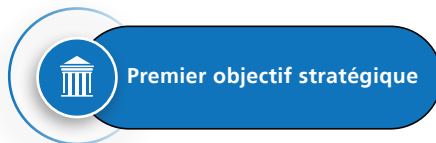


Les indicateurs de performance



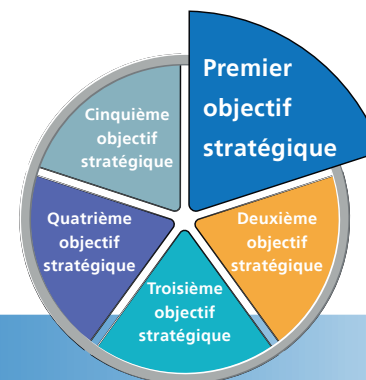
Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.





Premier objectif stratégique

Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.



Sous-objectif 3

Instaurer des valeurs d'intégrité et de transparence dans les unités gouvernementales



Procédures exécutives

1

Accroissement de la disponibilité des informations sur les unités gouvernementales

2

Durabilité de la publication du budget et du plan citoyen

3

Rédaction et publication de guides simplifiés pour expliquer les règlements et décisions régissant le travail de l'appareil administratif de l'État

4

Amélioration de la transparence du système de passation des marchés publics



Entités responsables de la mise en œuvre



Les indicateurs de performance

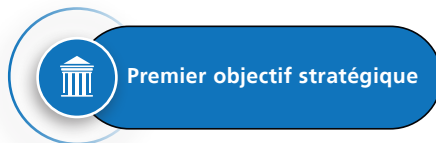
- Le nombre de documents de planification valides mis à la disposition des citoyens
- Le taux d'agences gouvernementales qui se sont engagées à mettre à jour périodiquement leurs données sur leurs sites Web par rapport au nombre total d'agences ciblées
- Le taux des unités de l'appareil administratif de l'État qui ont désigné un porte-parole officiel
- Le taux de porte-parole formés à l'art oratoire des médias par rapport au nombre total de porte-parole dans l'appareil administratif de l'État

- La fréquence de publication du budget citoyen sur le site du ministère des Finances
- Le nombre d'initiatives visant à éduquer les citoyens sur le budget citoyen
- Le pourcentage de gouvernorats qui publient le plan citoyen sur leur site Web par rapport au nombre total de gouvernorats

- Le nombre d'unités de l'appareil administratif de l'État qui possèdent et publient des guides simplifiés sur les cadres juridiques et les règlements internes qui régissent leur travail
- Le taux de familiarisation avec les moyens utilisés pour diffuser et simplifier les lois, règlements et décisions

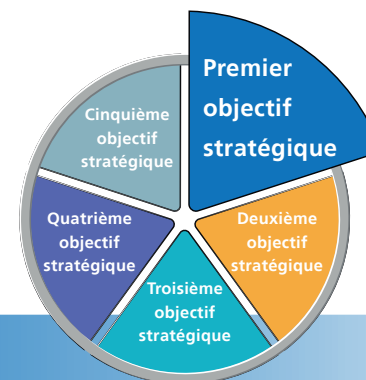
- Le nombre de fournisseurs et de citoyens inscrit sur le portail
- Le pourcentage de contrats conclus via la publication sur le portail des marchés publics par rapport au nombre total de contrats des unités de l'appareil administratif de l'État
- Le taux de règlement de plaintes déposées par les dépositaires d'offres.
- Le nombre de stages de formation accordés aux travailleurs au sein du système des achats gouvernementaux et portant sur les domaines de l'examen technique et financier des offres (Renforcement des capacités du personnel en charge de l'examen technique et financier des offres)

- Les unités de l'appareil administratif de l'État
- L'organisation centrale d'audit
- L'Agence centrale d'organisation et d'administration
- L'Autorité de protection de la concurrence et prévention des pratiques monopolistiques
- L'Autorité des services gouvernementaux
- L'Autorité unifiée des achats, de l'approvisionnement médical et de gestion de la technologie médicale



Premier objectif stratégique

Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.



Sous-objectif 3

Instaurer des valeurs d'intégrité et de transparence dans les unités gouvernementales



Procédures exécutives

5

Renforcement de la compétitivité des marchés publics

6

Automatisation du système d'entrepôt dans l'appareil administratif de l'État.

7

Finalisation du transfert du budget à rubriques vers le budget de programmes et de performances



Entités responsables de la mise en œuvre



Les indicateurs de performance

- La disponibilité d'un guide préparé sur le mode d'application des articles relatifs à la protection de la concurrence contenus dans la loi n° 182 de 2018 réglementant les contrats conclus par les autorités publiques, et ses règlements
- L'intégration d'un volet d'accompagnement des politiques de compétitivité et de neutralité concurrentielle dans les formations dispensées aux membres du personnel administratif de l'Académie nationale de lutte contre la corruption
- Le pourcentage de commandes directes par rapport au nombre total des contrats conclus par d'autres méthodes

- Le taux des entrepôts mécanisés au sein de l'appareil administratif de l'État par rapport au nombre total ciblé

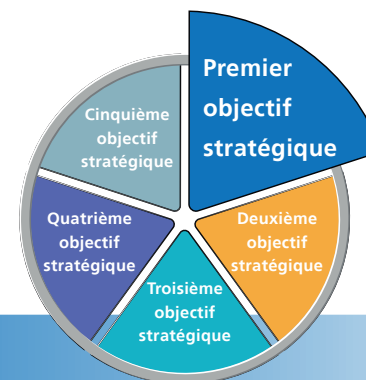
- Pourcentage d'unités de l'appareil administratif de l'État qui ont été converties pour équilibrer les programmes et les performances

- Les unités de l'appareil administratif de l'État
- L'organisation centrale d'audit
- L'Agence centrale d'organisation et d'administration
- L'Autorité de protection de la concurrence et prévention des pratiques monopolistiques
- L'Autorité des services gouvernementaux
- L'Autorité unifiée des achats, de l'approvisionnement médical et de gestion de la technologie médicale



Premier objectif stratégique

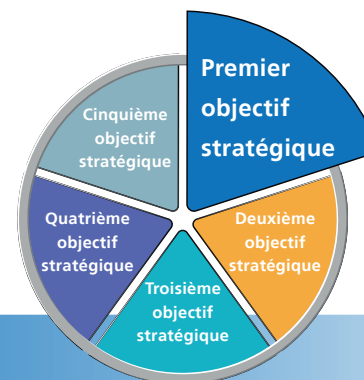
Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.

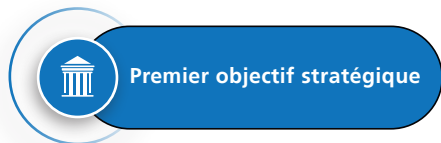




Premier objectif stratégique

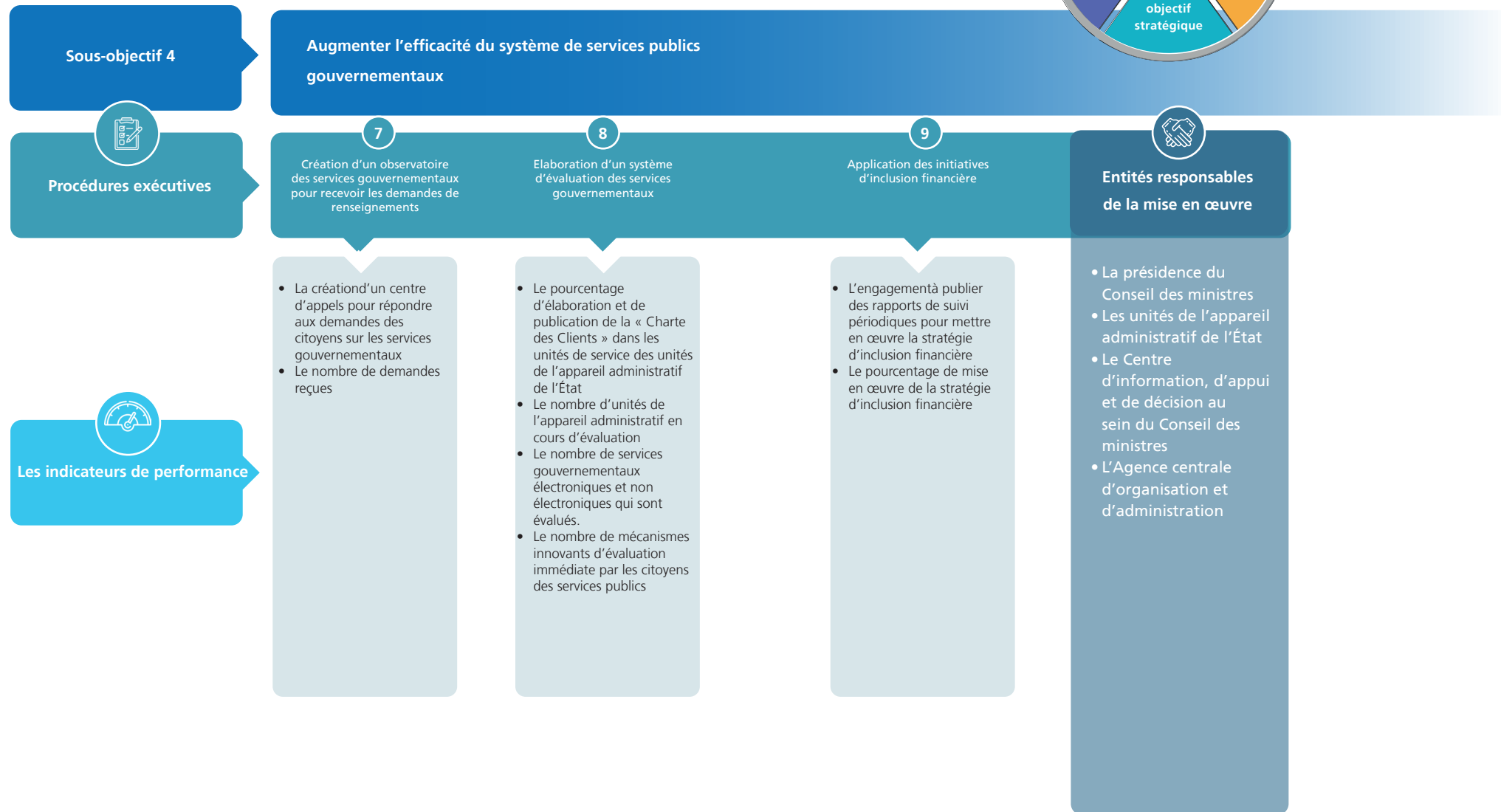
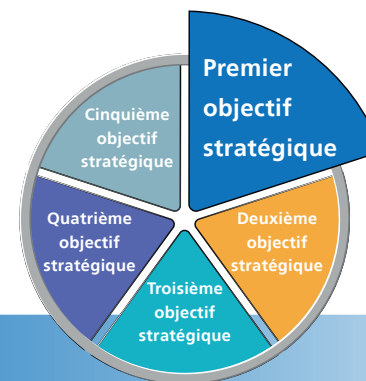
Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.

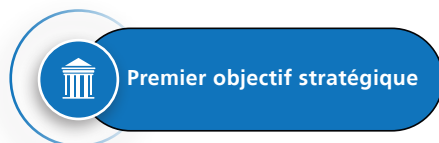




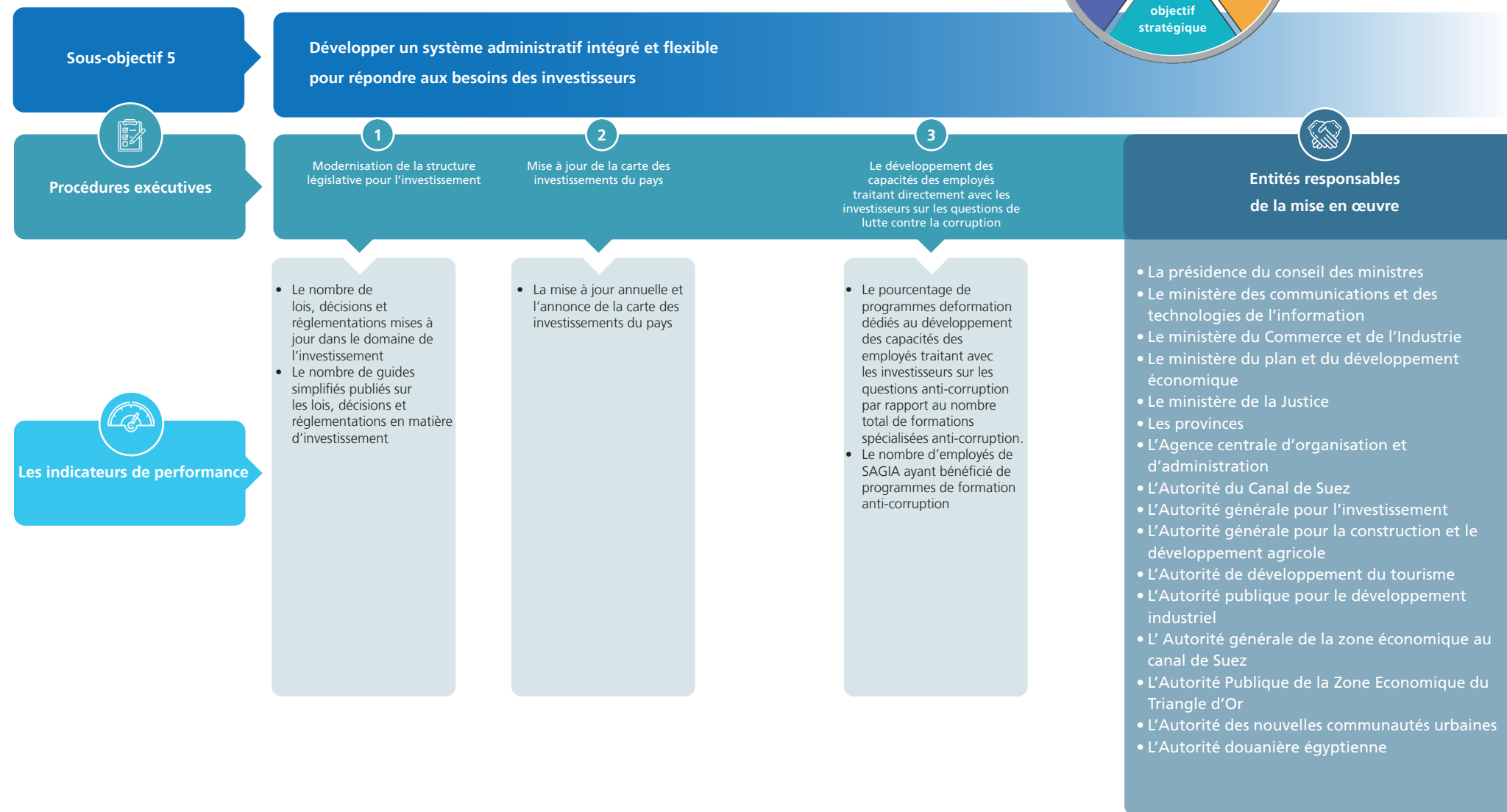
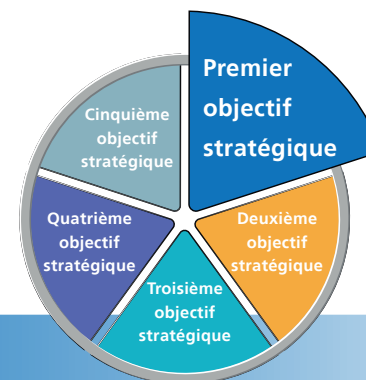
Premier objectif stratégique

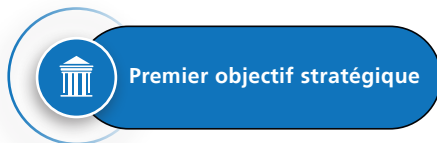
Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.



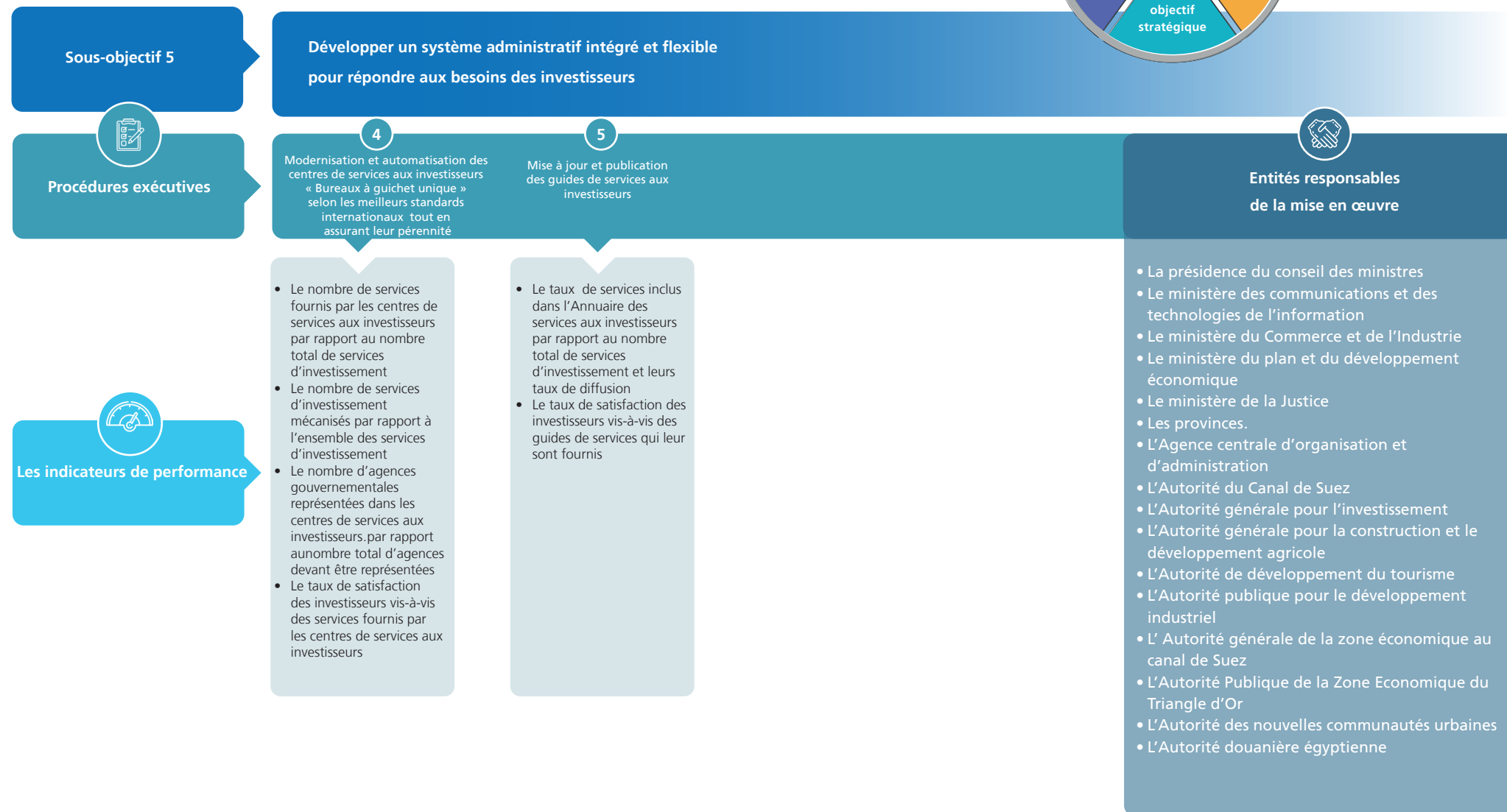
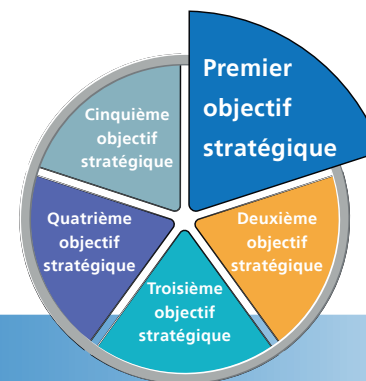


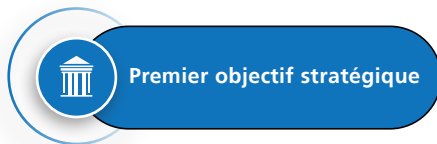
Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.



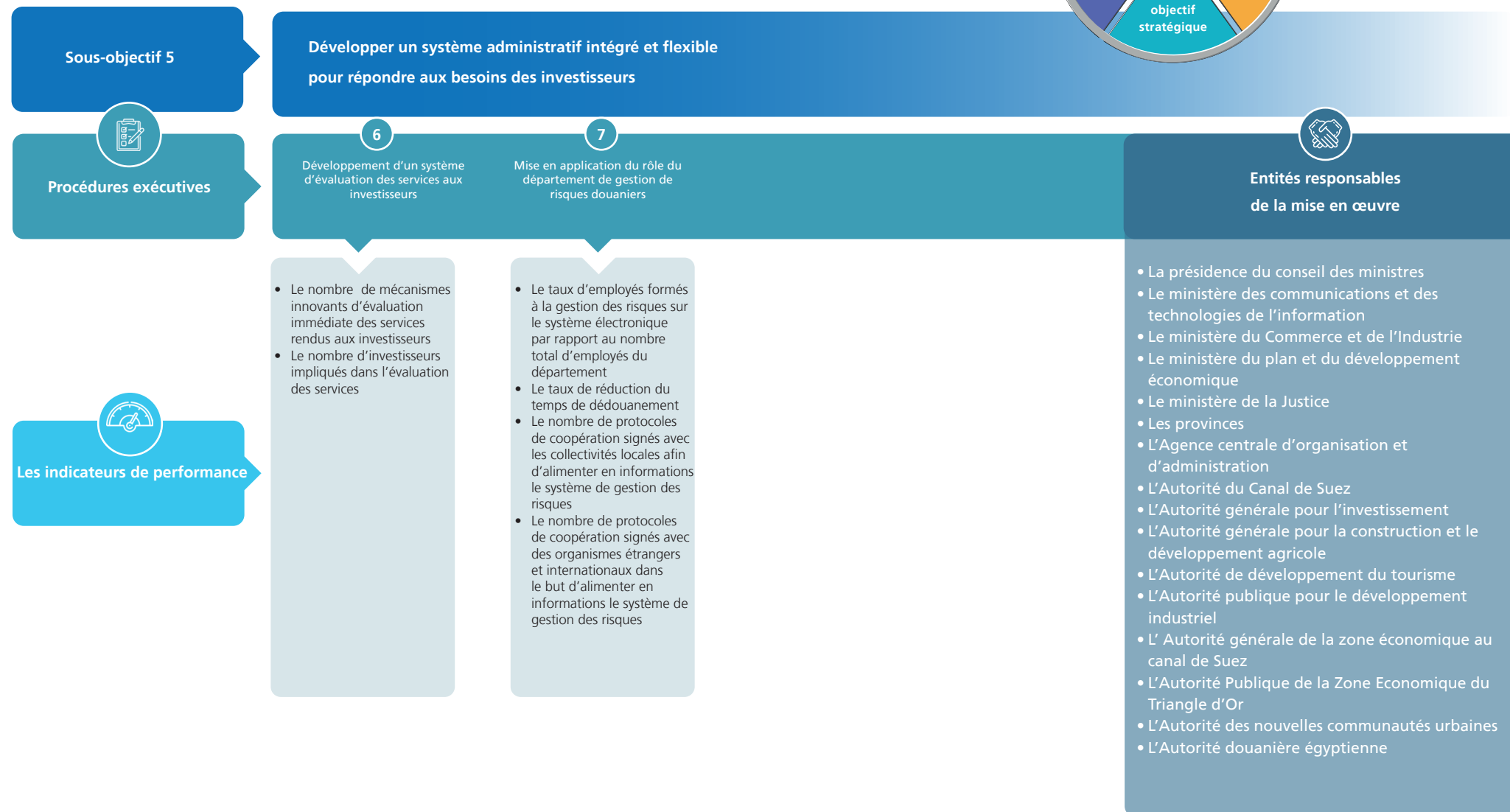
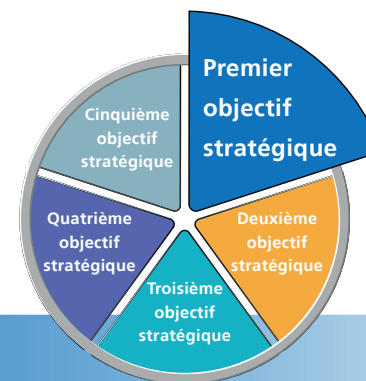


Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.



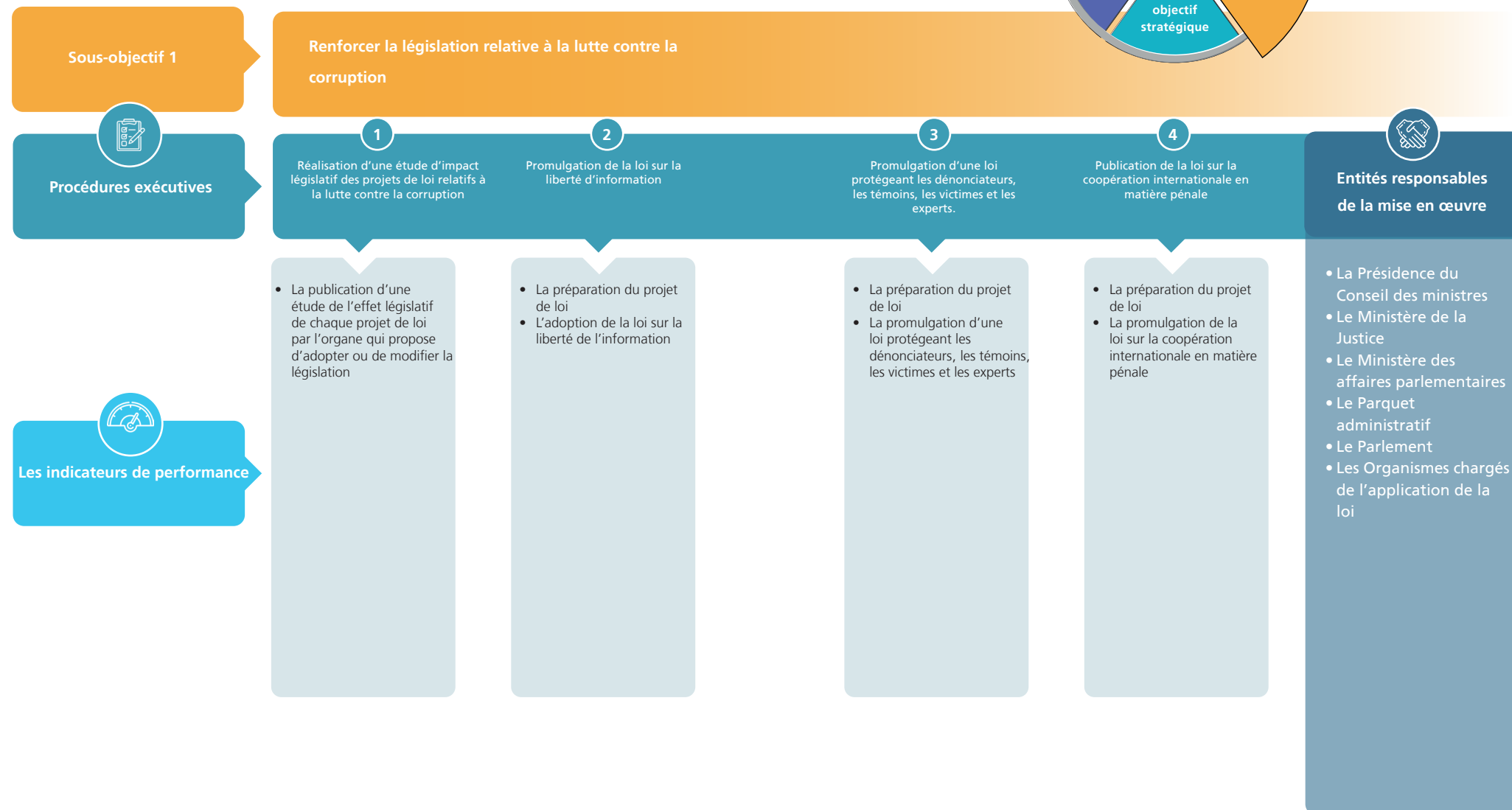
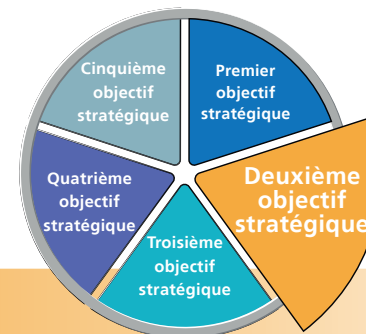


Un appareil administratif efficace et efficient qui fournit des services de qualité au citoyen et à l'Investisseur.



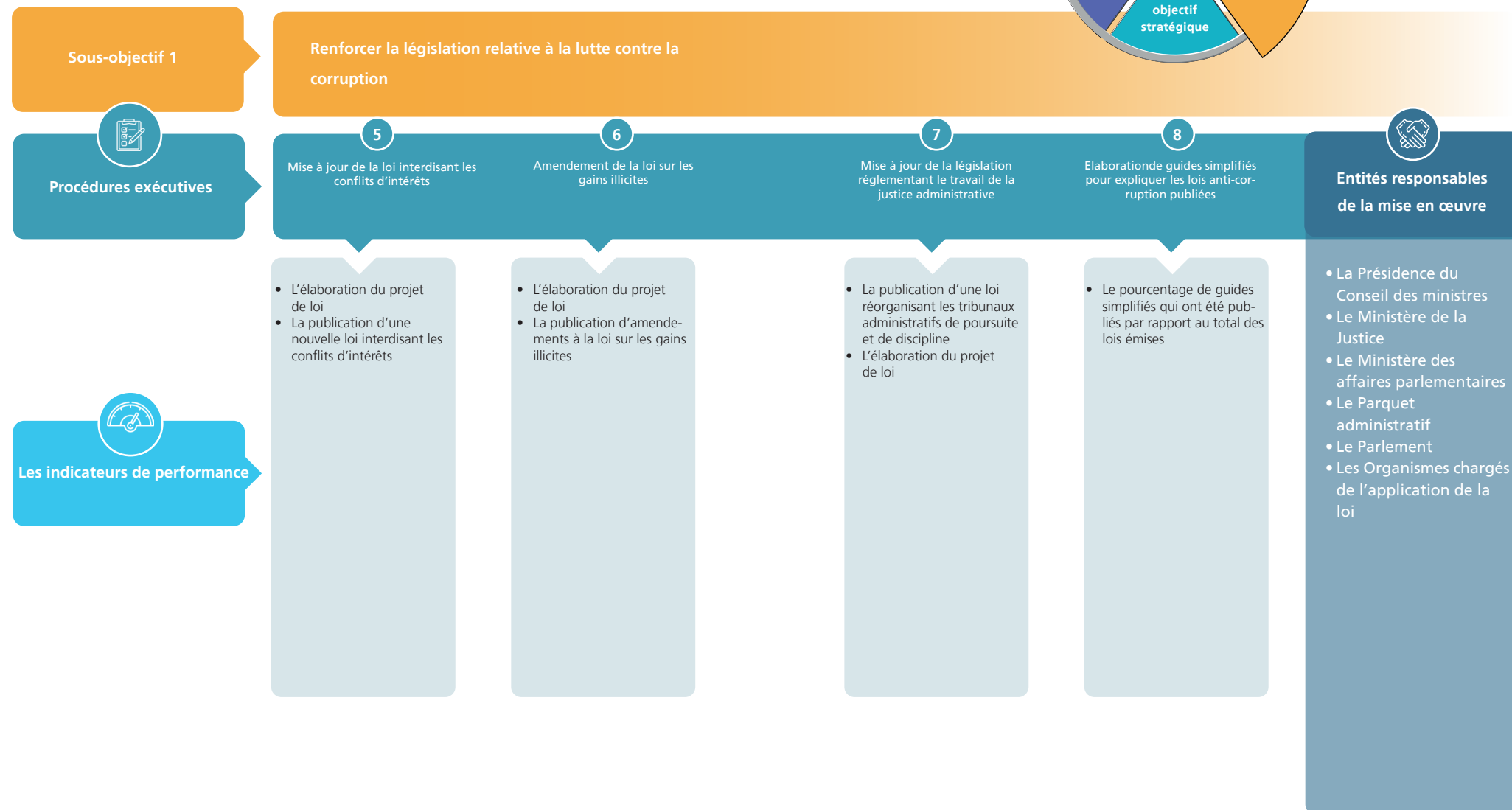
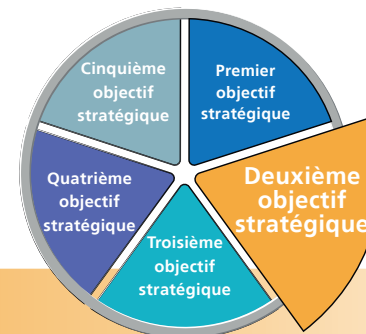
 Deuxième objectif stratégique

Une structure législative et judiciaire qui soutient la lutte contre la corruption et permet une justice



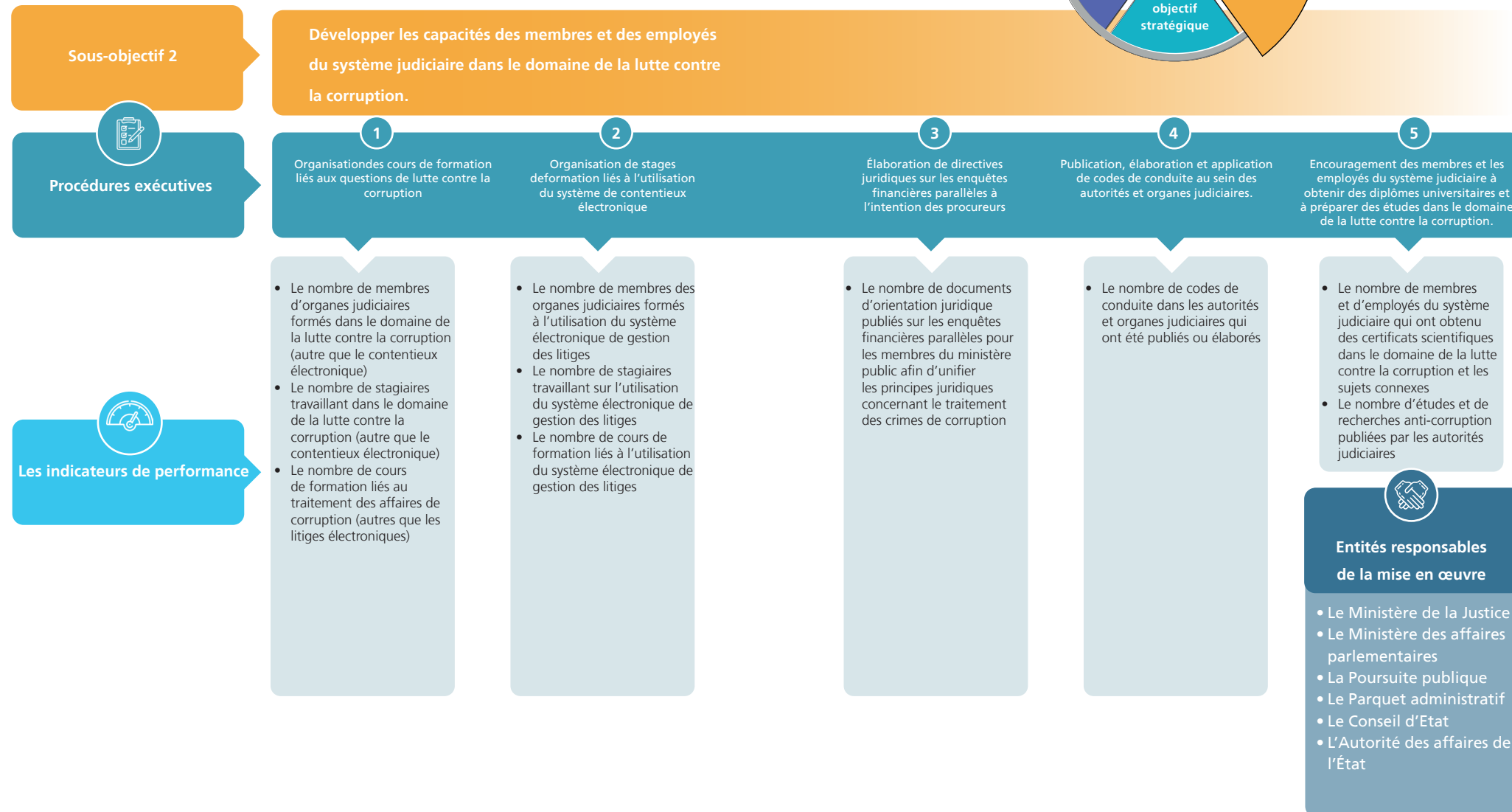
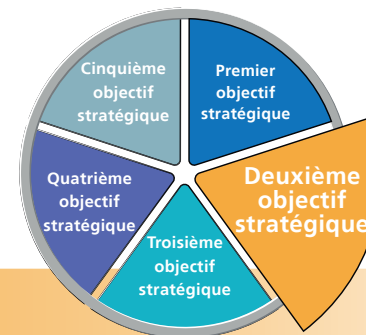
 Deuxième objectif stratégique

Une structure législative et judiciaire qui soutient la lutte contre la corruption et permet une justice



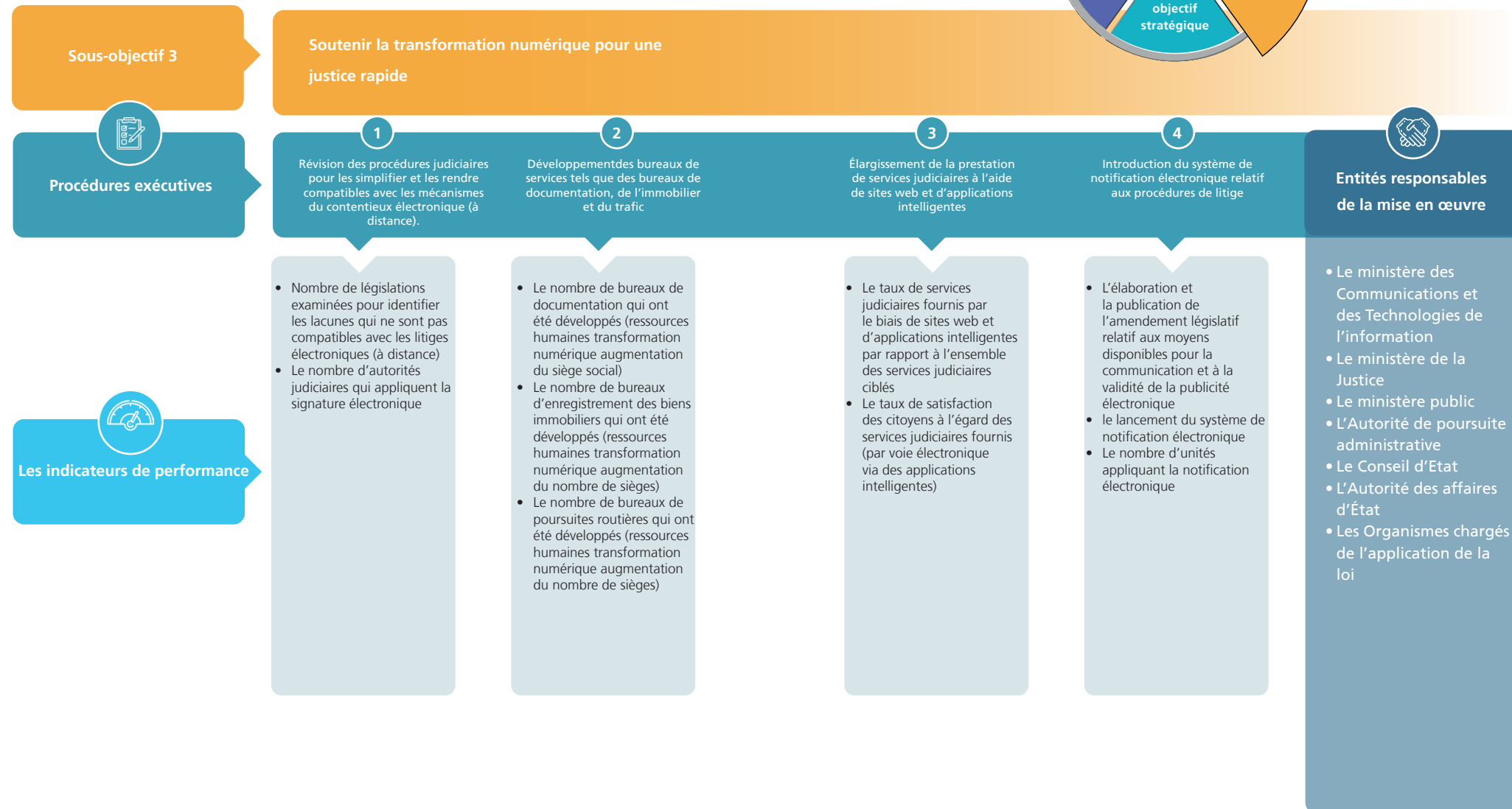
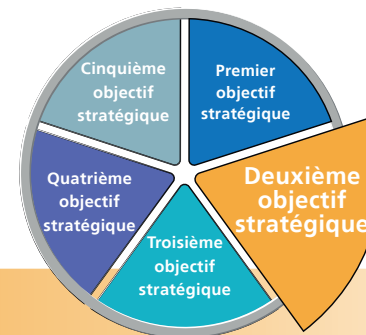
Deuxième objectif stratégique

Une structure législative et judiciaire qui soutient la lutte contre la corruption et permet une justice



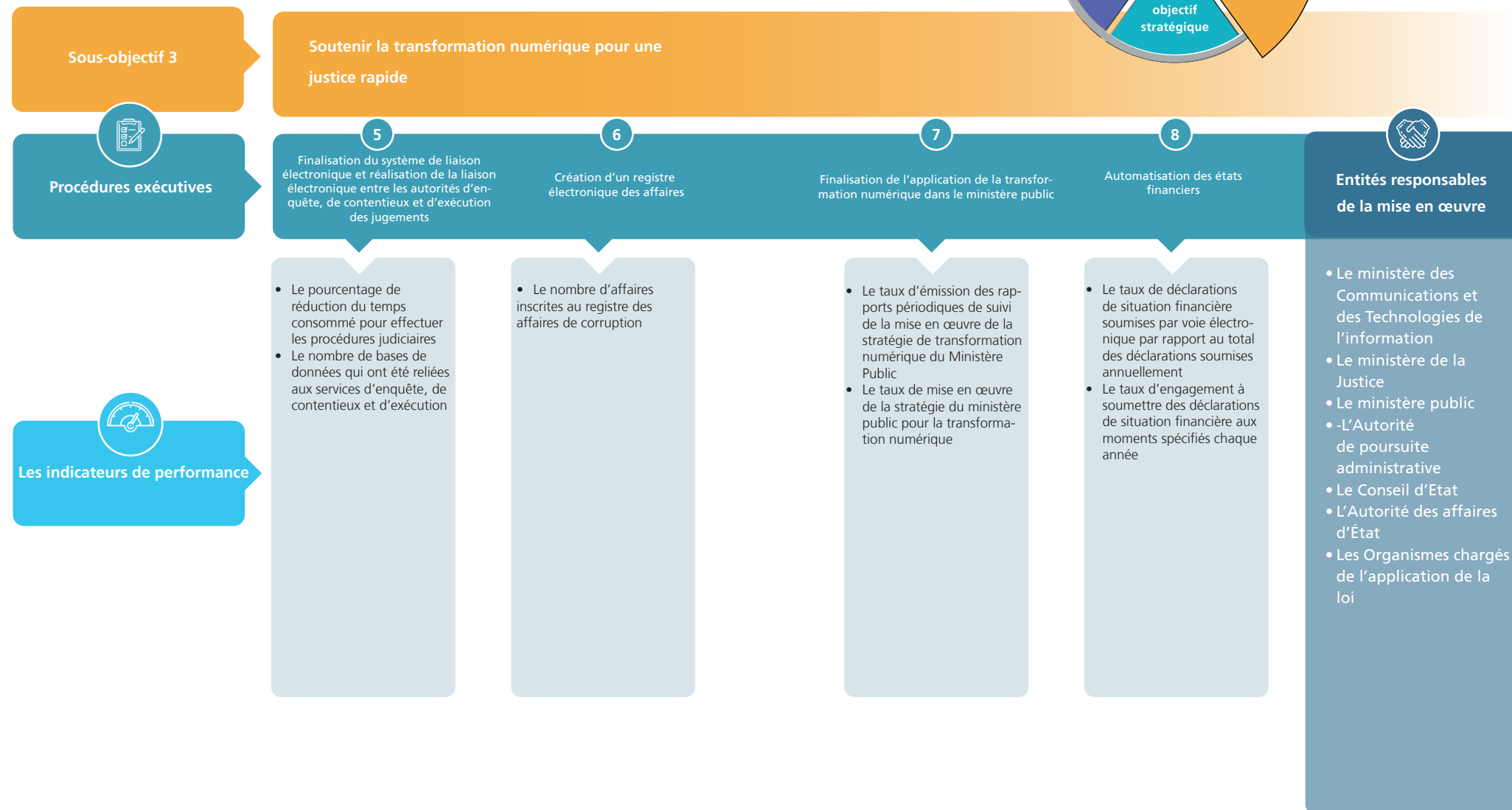
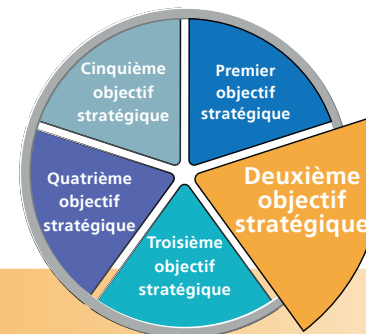
Deuxième objectif stratégique

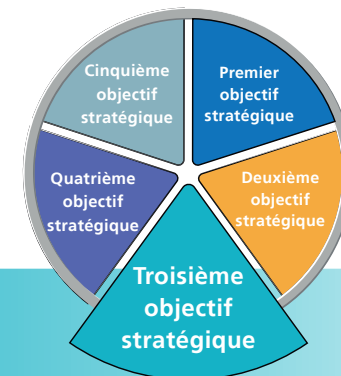
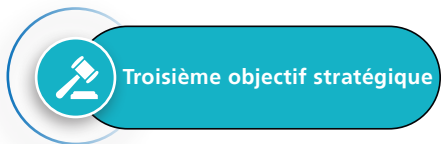
Une structure législative et judiciaire qui soutient la lutte contre la corruption et permet une justice



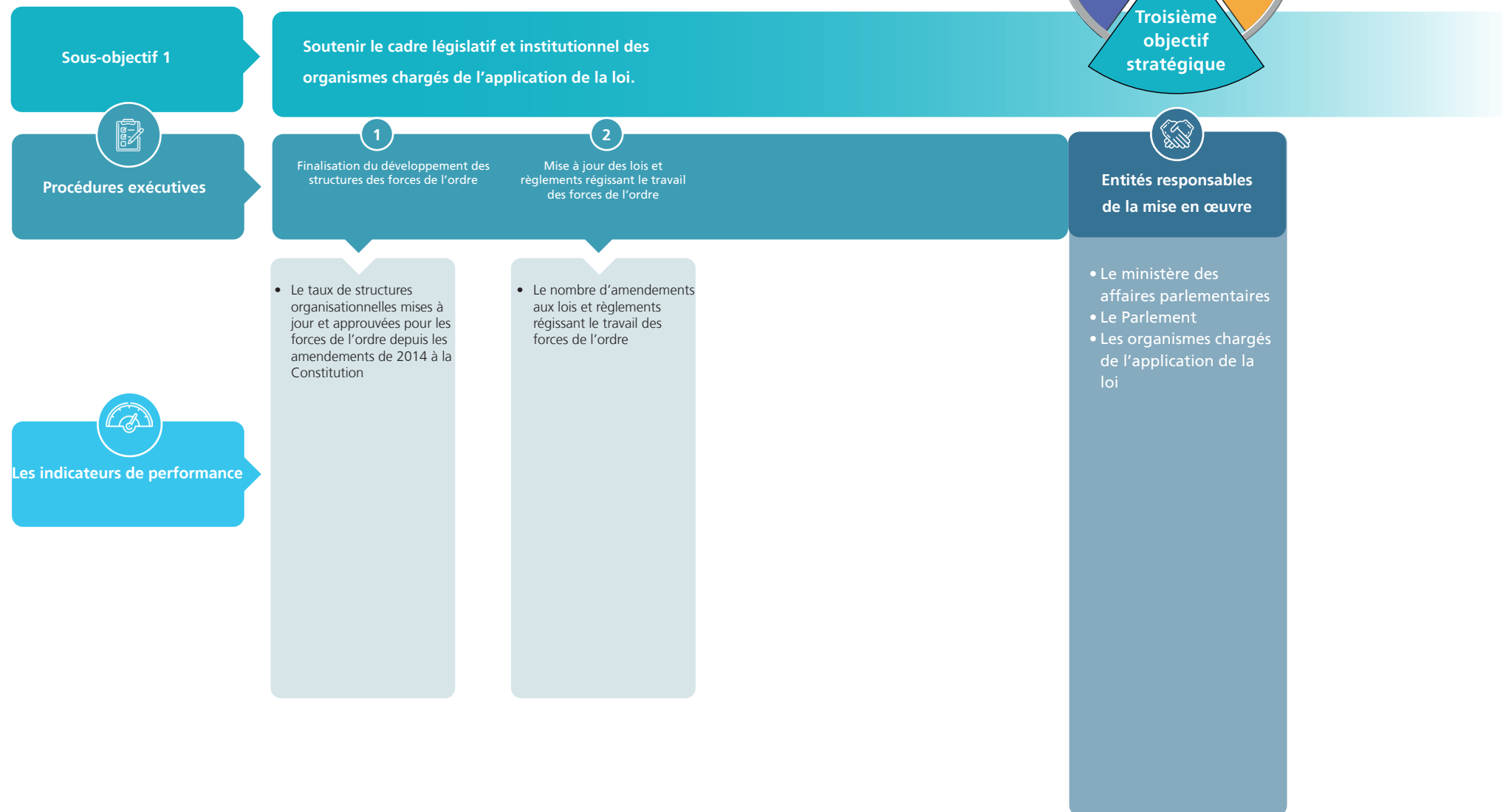
 Deuxième objectif stratégique

Une structure législative et judiciaire qui soutient la lutte contre la corruption et permet une justice



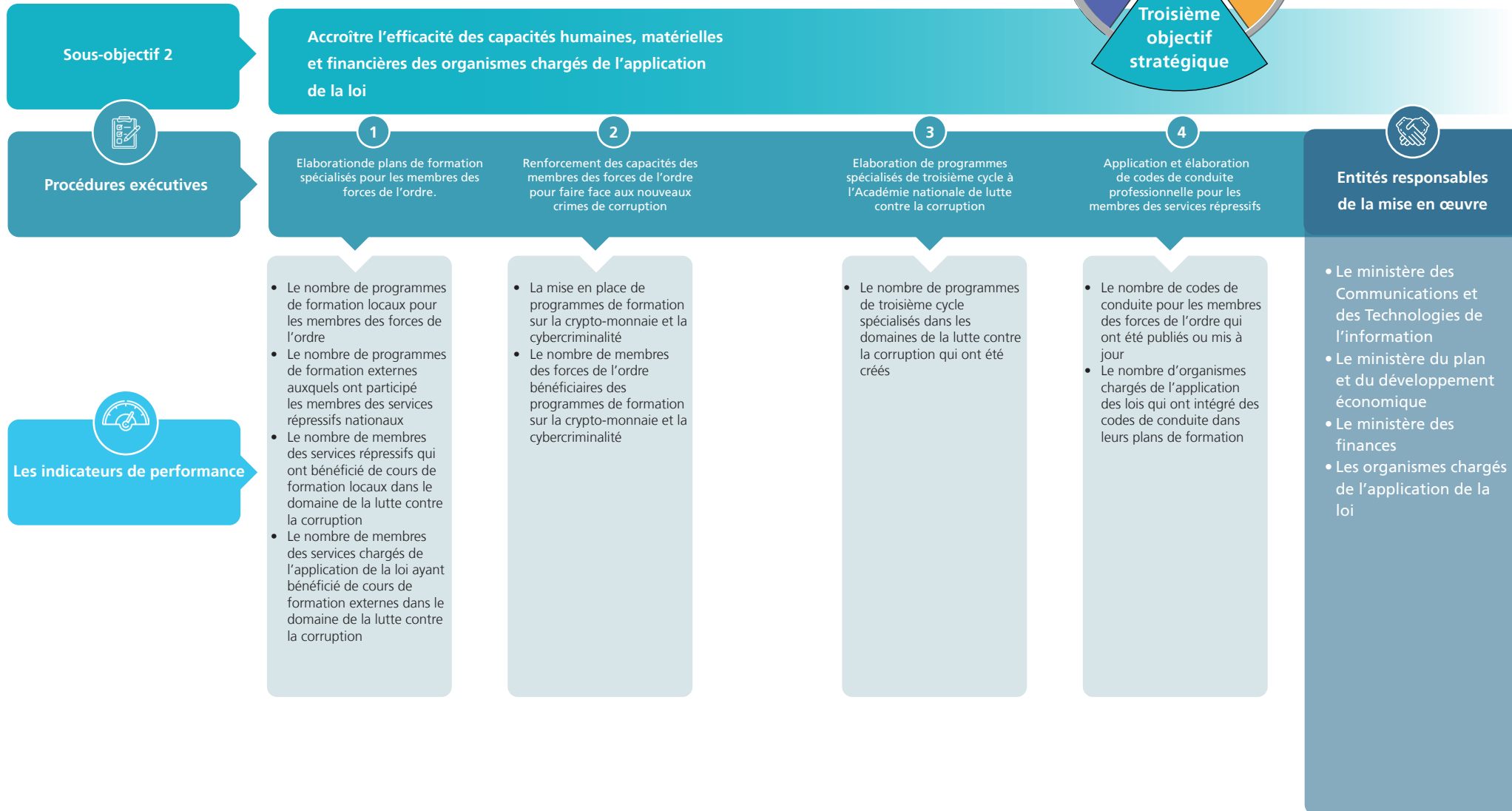
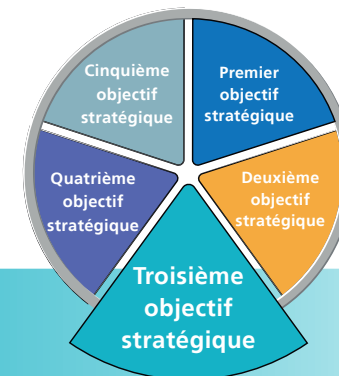


Des entités capables de lutter contre la corruption et de faire respecter la loi

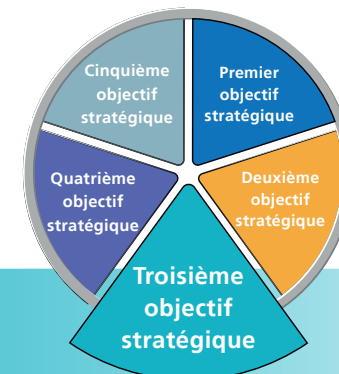


 Troisième objectif stratégique

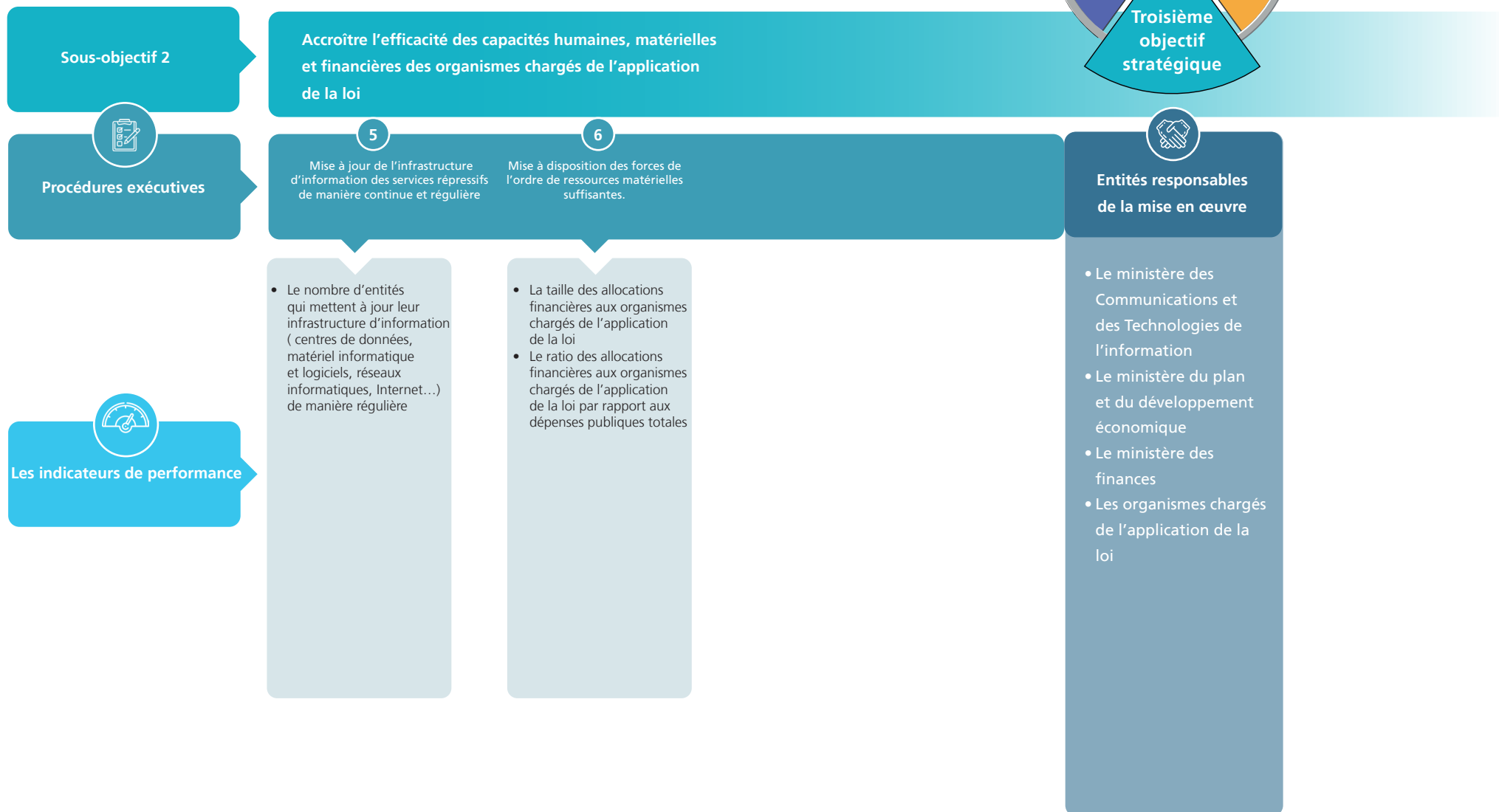
Des entités capables de lutter contre la corruption et de faire respecter la loi



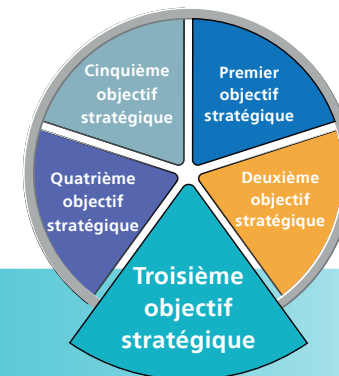
 Troisième objectif stratégique



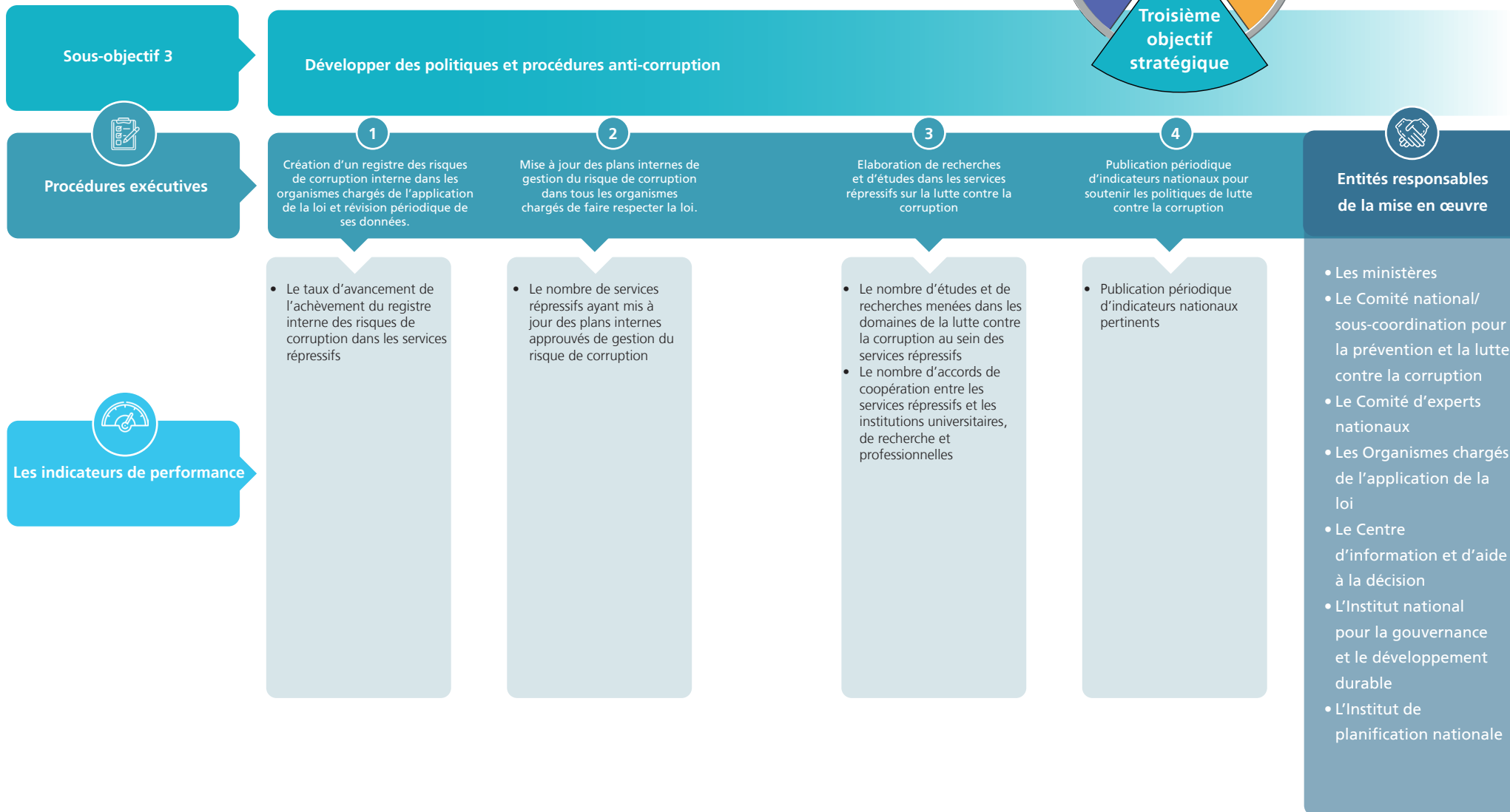
Des entités capables de lutter contre la corruption et de faire respecter la loi



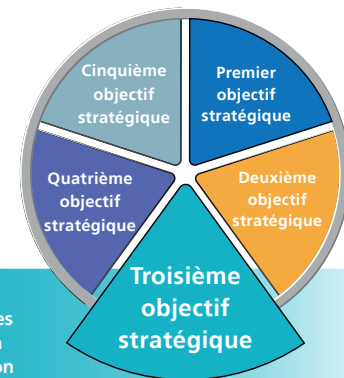
 Troisième objectif stratégique



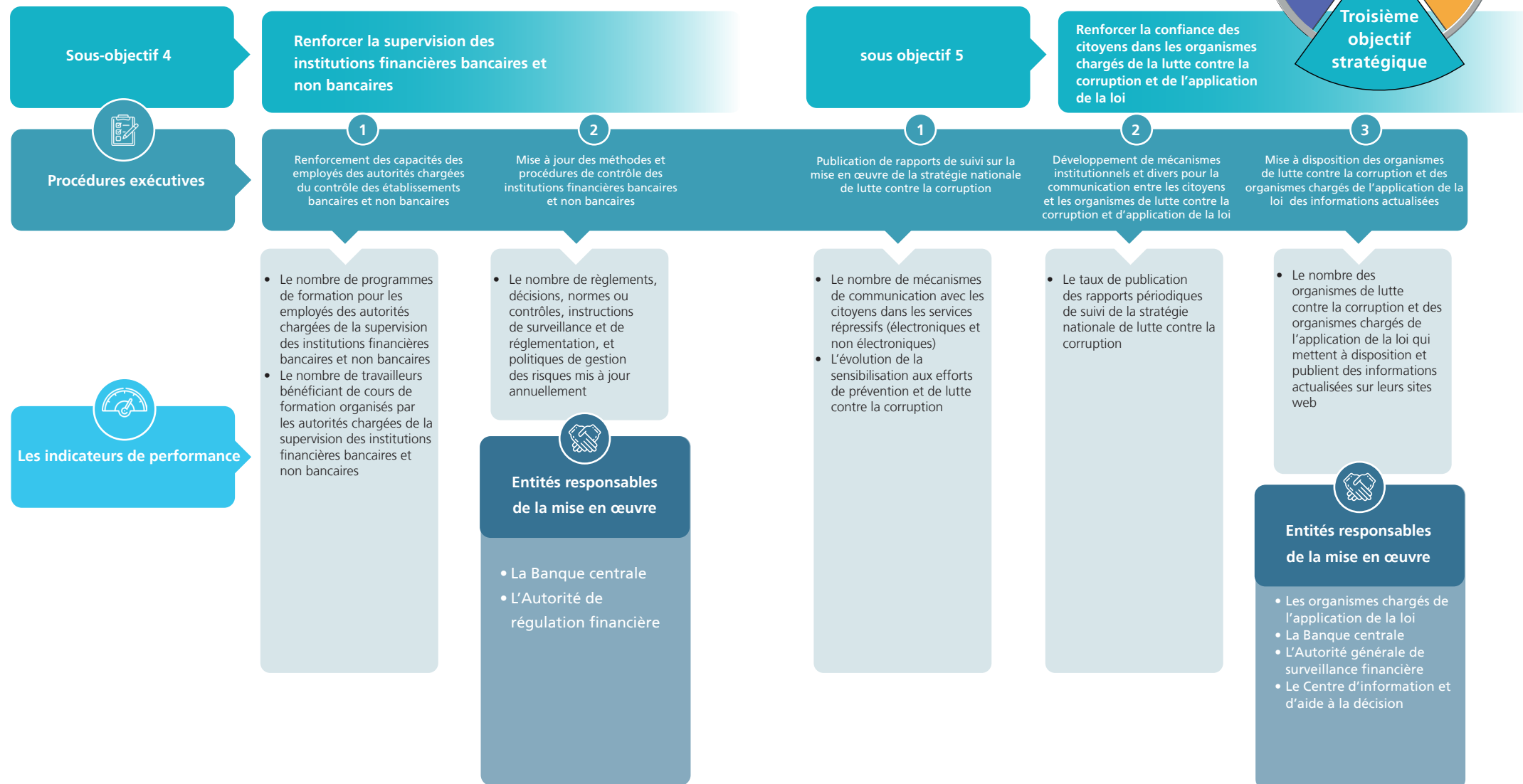
Des entités capables de lutter contre la corruption et de faire respecter la loi



 Troisième objectif stratégique

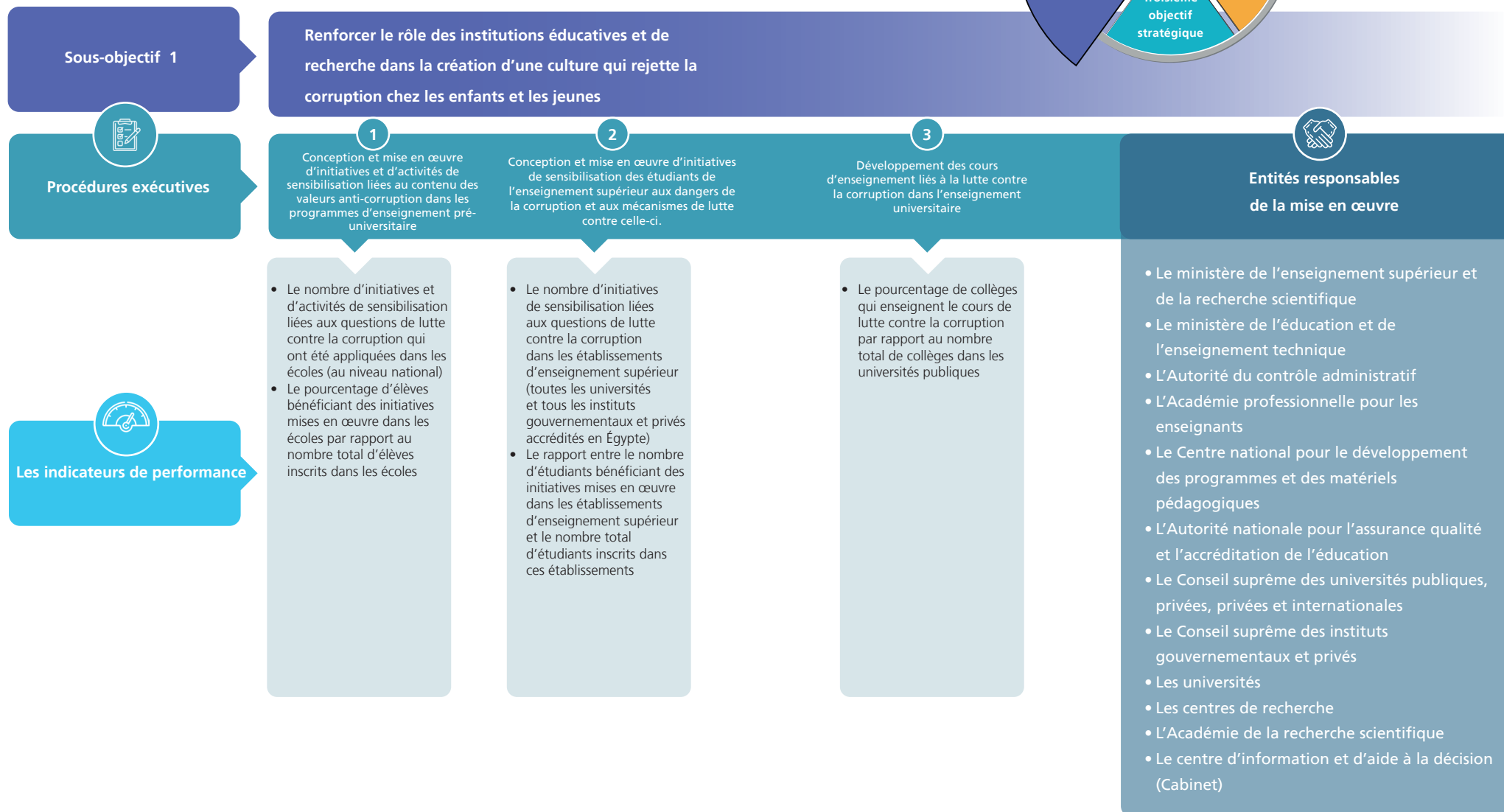
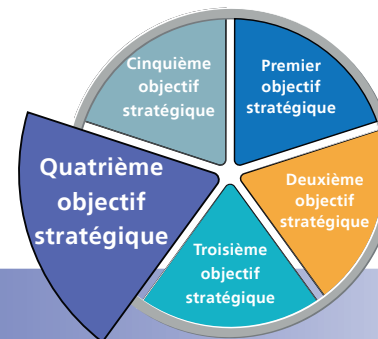


Des entités capables de lutter contre la corruption et de faire respecter la loi



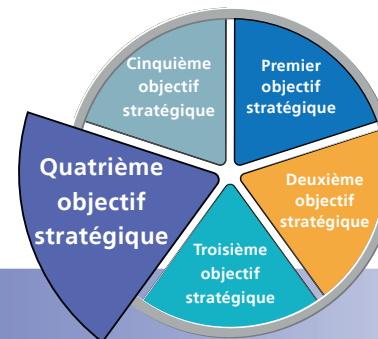
Quatrième objectif stratégique

Une société consciente des dangers de la corruption et capable de la combattre



Quatrième objectif stratégique

Une société consciente des dangers de la corruption et capable de la combattre



Sous-objectif 1

Renforcer le rôle des institutions éducatives et de recherche dans la création d'une culture qui rejette la corruption chez les enfants et les jeunes



Procédures exécutives

4

Sensibilisation des enseignants, des membres du corps professoral et de l'autorité L'assistant Et des administrateurs à tous les niveaux de l'éducation avec des valeurs anti-corruption.

5

Stimulation des organismes universitaires et de recherche pour qu'ils préparent et publient des recherches, des études et des thèses scientifiques sur des questions liées aux risques de corruption et à la nécessité de la combattre.



Entités responsables de la mise en œuvre

- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- Le ministère de l'éducation et de l'enseignement technique
- L'Autorité du contrôle administratif
- L'Académie professionnelle pour les enseignants
- Le Centre national pour le développement des programmes et des matériels pédagogiques
- L'Autorité nationale pour l'assurance qualité et l'accréditation de l'éducation
- Le Conseil suprême des universités publiques, privées, privées et internationales
- Le Conseil suprême des instituts gouvernementaux et privés
- Les universités
- Les centres de recherche
- L'Académie de la recherche scientifique
- Le centre d'information et d'aide à la décision (Cabinet)



Les indicateurs de performance

- La sensibilisation des enseignants, des membres du corps professoral, du personnel de soutien et des administrateurs à tous les stades de l'éducation aux valeurs de lutte contre la corruption
- La motivation les organismes académiques et de recherche à préparer et publier des recherches, des études et des thèses scientifiques sur les questions liées aux risques de corruption et à la nécessité de la combattre

- Le nombre de documents de recherche, d'études et de thèses scientifiques liés aux questions de lutte contre la corruption, préparés par des chercheurs dans des institutions égyptiennes universitaires et de recherche
- Le nombre de publications sur la lutte contre la corruption qui ont été traduites en arabe

Quatrième objectif stratégique

Une société consciente des dangers de la corruption et capable de la combattre



Sous-objectif 2

Renforcer le rôle des médias, des institutions culturelles et religieuses dans la promotion des pratiques visant à lutter contre la corruption



Procédures exécutives

1

Formation des professionnels des médias et des journalistes et transmission de connaissances, de compétences et d'attitudes liées à la lutte contre la corruption.

2

Incitation des différents médias à instaurer une culture de rejet de la corruption et à éduquer les citoyens sur ses dangers et les mécanismes de lutte contre celle-ci.

3

Renforcer le rôle des institutions culturelles dans la sensibilisation de la communauté aux dangers de la corruption et aux moyens de la combattre

4

Renforcer le rôle du discours religieux dans la diffusion d'habitudes comportementales positives qui rejettent la corruption



Entités responsables de la mise en œuvre



Les indicateurs de performance

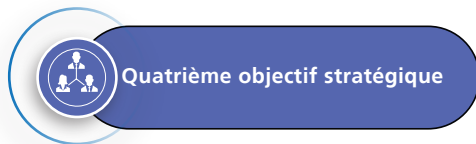
- Le nombre de cours de formation, de séminaires et d'ateliers destinés aux professionnels des médias et aux journalistes dans le domaine de la lutte contre la corruption
- Le nombre de professionnels des médias et de journalistes qui ont bénéficié de cours de formation, de séminaires et d'ateliers spécialisés dans la lutte contre la corruption.
- Le nombre de programmes médiatiques traitant des questions liées à la lutte contre la corruption.

- Le nombre de campagnes médiatiques visant à sensibiliser les citoyens aux dangers de la corruption et aux mécanismes de lutte contre celle-ci dans les médias traditionnels (autres que celles lancées par le secteur privé et les organisations de la société civile).
- Le nombre de campagnes médiatiques visant à éduquer les citoyens sur les dangers de la corruption et les mécanismes de lutte contre celle-ci (sur les médias sociaux) (autres que celles lancées par le secteur privé et les organisations de la société civile).
- Le nombre de campagnes médiatiques liées à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens aux lois soutenant la lutte contre la corruption et les procédures judiciaires électroniques
- Le nombre d'articles d'opinion dans la presse qui traitent du contenu éducatif sur les dangers de la corruption et les mécanismes pour la combattre dans les journaux égyptiens
- Le nombre de suiveurs des pages des autorités de régulation sur les sites de réseaux sociaux

- Le nombre d'expositions, de concours et de séminaires dans les institutions culturelles (tels que les palais culturels et les parcs culturels pour enfants) qui traitent de contenus éducatifs liés à la lutte contre la corruption
- Le nombre de pièces de théâtre, de films, de livres et de magazines publiés par les institutions culturelles pour sensibiliser aux dangers de la corruption

- Le nombre de prêches religieux soucieux de sensibiliser aux dangers de la corruption
- Le nombre de convois de prêcheurs qui se concentrent sur les risques de corruption

- Le ministère des Waqfs
- Organismes chargés de l'application de la loi (surveillance, sécurité et justice)
- L'Institut national pour la gouvernance et le développement durable
- L'Académie nationale de formation
- L'Autorité nationale des médias
- L'Autorité nationale de la presse
- Le Conseil suprême de la régulation des médias
- L'Association générale de l'information
- Le Centre d'information et d'aide à la décision
- Le Syndicat de la radio et de la télévision
- Les stations de télévision et de radio privées
- Le ministère de la culture
- Le Conseil suprême de la culture
- Le Centre national de la culture
- La société holding pour l'investissement dans les domaines culturel et cinématographique
- La Maison nationale des livres et des documents
- L'Autorité générale égyptienne du livre
- Les journaux
- Al-Azhar
- La Maison de la Fatwa
- L'Église égyptienne
- Les conseils nationaux spécialisés

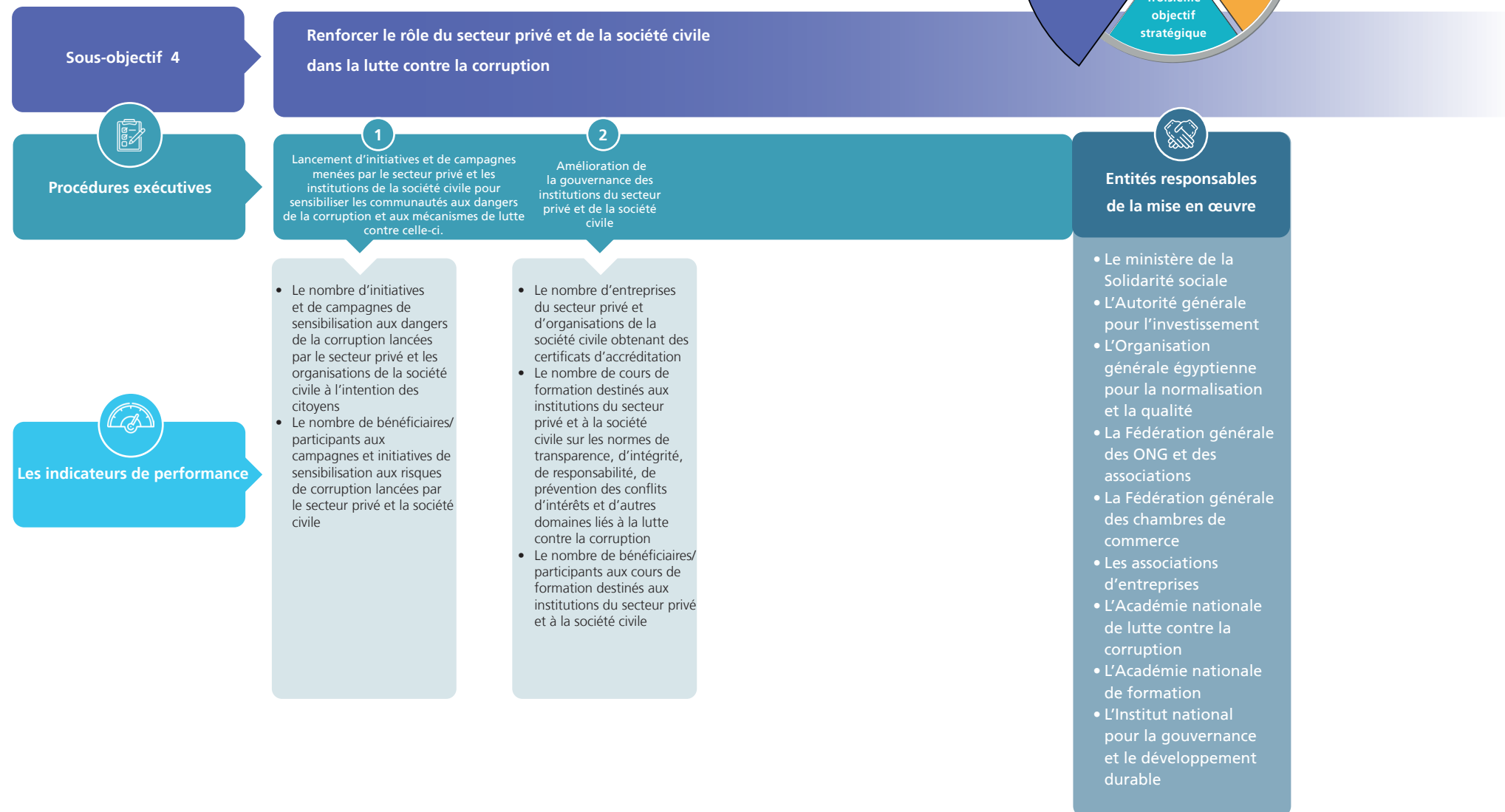


Une société consciente des dangers de la corruption et capable de la combattre



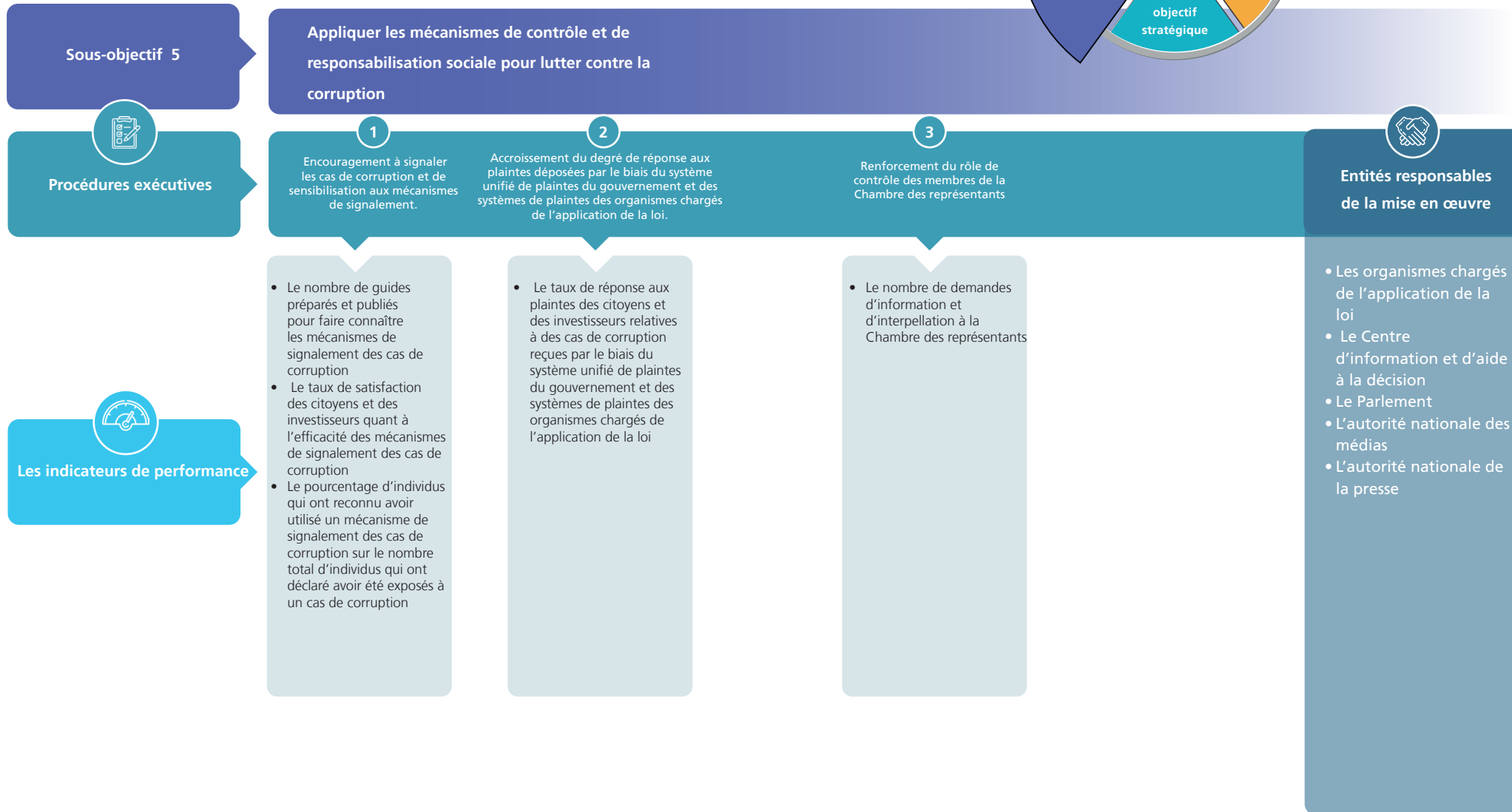
Quatrième objectif stratégique

Une société consciente des dangers de la corruption et capable de la combattre

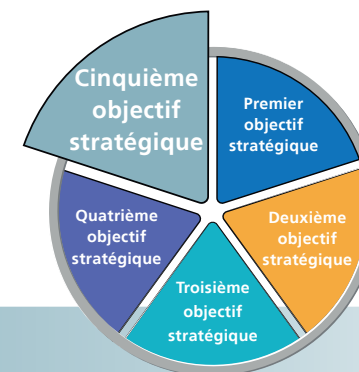


Quatrième objectif stratégique

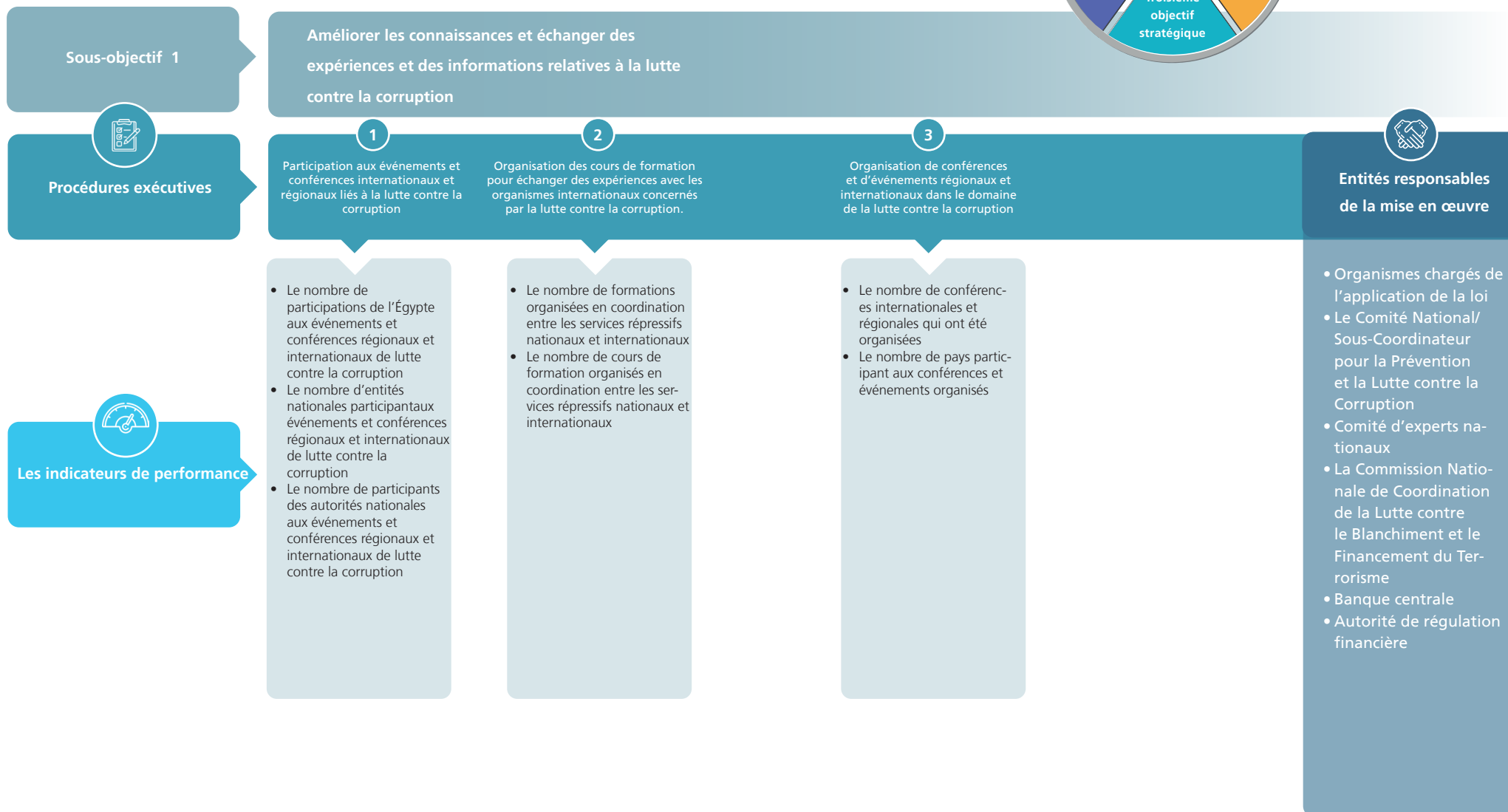
Une société consciente des dangers de la corruption et capable de la combattre



 Cinquième objectif stratégique



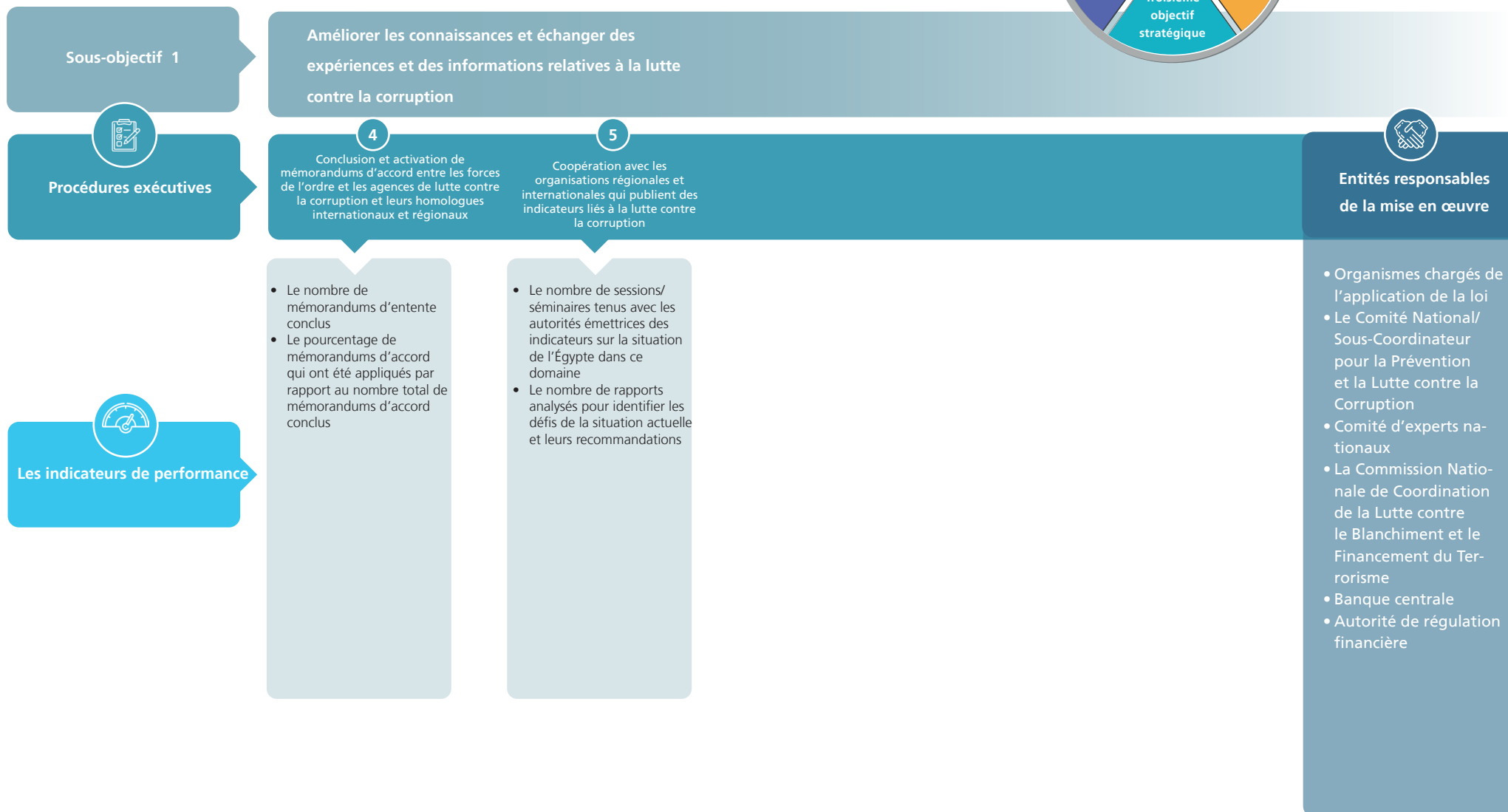
Une coopération internationale et régionale efficace dans la lutte contre la corruption



 Cinquième objectif stratégique

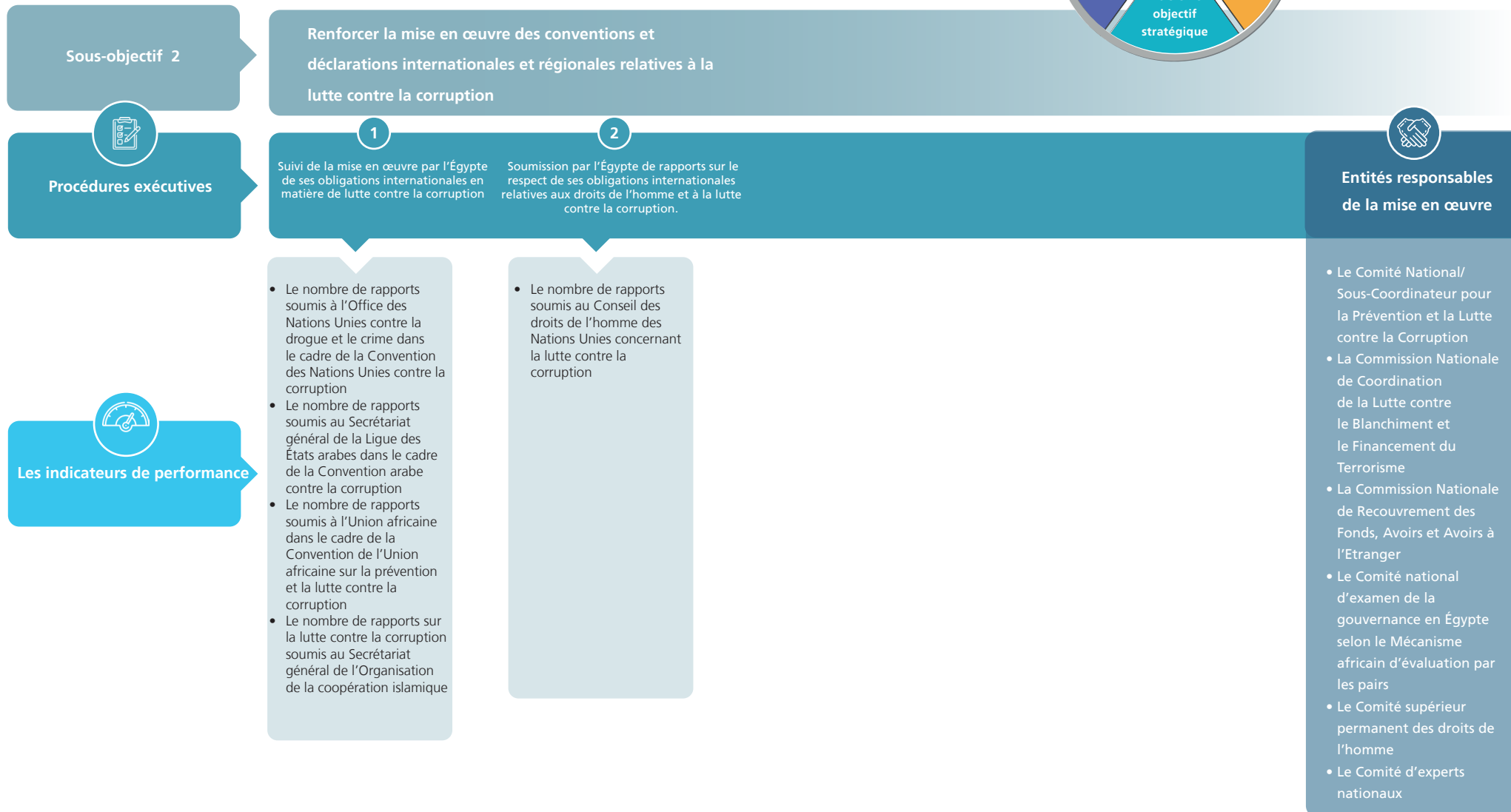


Une coopération internationale et régionale efficace dans la lutte contre la corruption



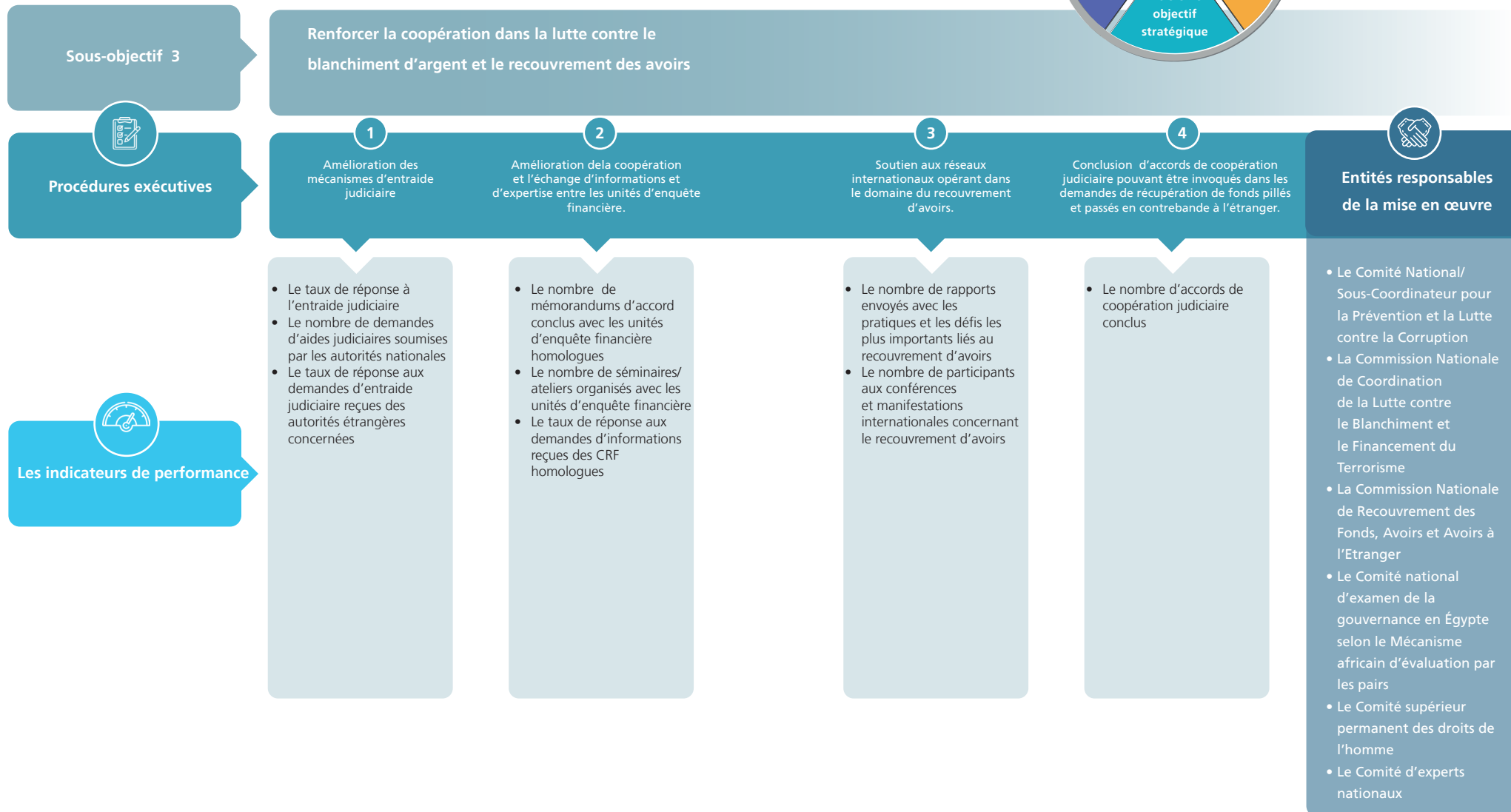
Cinquième objectif stratégique

Une coopération internationale et régionale efficace dans la lutte contre la corruption



 Cinquième objectif stratégique

Une coopération internationale et régionale efficace dans la lutte contre la corruption





aca.gov.eg

